

8 décembre 2021



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de Montfort communauté

ENTRE

MONTFORT COMMUNAUTÉ

Représenté par Monsieur Christophe MARTINS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 novembre 2021,

Ci-après désigné par MONTFORT COMMUNAUTÉ

D'une part,

ET

L'ÉTAT,

Représenté par M. Ludovic GUILLAUME, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sous-préfet de Rennes

Ci-après désigné par « l'État » ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Représentée par M. Jean-Luc CHENUT,

Ci-après désigné par « Le département » ;

LA BANQUE DES TERRITOIRES ,

Représentée par Elodie FREFIELD, Directrice territoriale de la banque des territoires

Ci-après désignée par « La banque des territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Montfort Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le CRTE est un document évolutif qui permettra, au cours des années, d'intégrer de nouveaux porteurs de projets.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2- Présentation du territoire de Montfort Communauté

2-1 Présentation du territoire signataire

Montfort Communauté est composée de **huit communes**: Bédée, Breteil, Iffendic, La Nouaye, Montfort-sur-Meu, Pleumeleuc, Saint-Gonlay, Talensac.

Territoire périurbain de la métropole rennaise, Montfort Communauté observe de nouvelles logiques de fonctionnement à proximité de ce grand bassin de vie. Le centre historique de **Montfort-sur-Meu** demeure le centre urbain de services et d'équipements du territoire, mais son développement est contraint par sa morphologie urbaine. En complémentarité, le **pôle Bédée-Pleumeleuc**, situé en 3ème couronne rennaise et à proximité directe des infrastructures routières, est depuis les années 1980 le réceptacle d'un fort développement pavillonnaire et d'un renforcement progressif de la zone artisanale et commerciale en bordure de la RN12. Les polarités de Montfort-sur-Meu et de Bédée-Pleumeleuc rassemblent ainsi chacune un peu plus d'un quart de la population communautaire, établie à 26 355 habitants en 2021.

Caractérisée par un patrimoine de qualité et des sites naturels remarquables, Montfort Communauté est aussi un territoire d'enracinement pour sa population jeune et familiale, attirée par un cadre de vie attractif et dynamique.

Les huit communes-membres se répartissent en trois groupes :

- Montfort sur Meu, et le pôle Bédée-Pleumeleuc (56% population), pôles structurants de Montfort Communauté;
- Les pôles secondaires avec Breteil, Iffendic et Talensac (42.60% de la population)
- Les communes de La Nouaye et Saint-Gonlay, plus rurales, concentrent chacune 1,4% de la population et assurent un rôle de pôle de proximité indispensable à la vitalité du territoire et aux besoins des habitants.

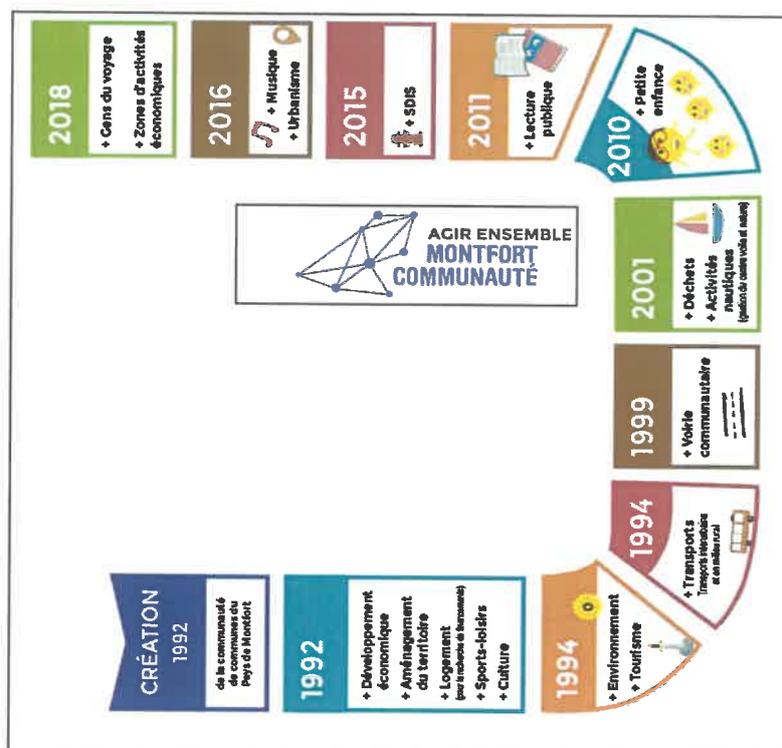
2.2- Montfort communauté, une intercommunalité active

L'intercommunalité sur le territoire de Montfort Communauté s'est écrite en trois temps :

- **Une première phase de structuration « 1992/2007 »** qui a vu naître l'intercommunalité avec la mise en place d'un nouvel échelon dans le paysage territorial.
 - **Une seconde phase de développement « 2007/2017 »** qui a vu l'intercommunalité prendre de l'importance dans le paysage institutionnel local avec :
 - × L'apport de nouveaux services pour les communes : SIG, service commun ADS,...
 - × Les prises de compétences : gestion des Zones d'Activités économiques, tourisme, gens du voyage, ...
 - × Le développement de projets dans le cadre de compétence partagées (schéma de mutualisation, ...).
 - **Une troisième phase « 2017 à aujourd'hui »** qui voit se dessiner un nouvel horizon, qui au lendemain de la loi NOTRe et des décisions imposées, s'oriente vers une volonté partagée entre communauté et communes d'écrire une nouvelle page de l'histoire intercommunale sur son territoire.

La concrétisation de cette ambition commune sera pour ce mandat 2020/2026, l'écriture d'un projet de territoire commun fixant les orientations stratégiques pour la communauté et ses communes.

Ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de Montfort communauté et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.



2.3. Diagnostic et état des lieux écologiques du territoire

2.3.1 Un territoire attractif

Un territoire en croissance démographique et économique

Montfort Communauté est un territoire attractif. Cela est démontré par la croissance démographique et économique. L'EPCI profite de la dynamique rennaise avec une croissance démographique continue depuis 1968. On note toutefois un ralentissement depuis 2008 excepté pour Bédée et Pleumeleuc.

Toutefois, entre 2013 et 2021, Montfort-sur-Meu enregistre une croissance démographique inférieure à la moyenne communautaire (5,8% contre 6,5%), pour un taux de croissance démographique annuel de 0,71 % (taux communautaire de 0,78%).

Ainsi, l'enjeu de maintien de l'attractivité de Montfort-sur-Meu et de renforcement de son rôle de pôle principal se justifie

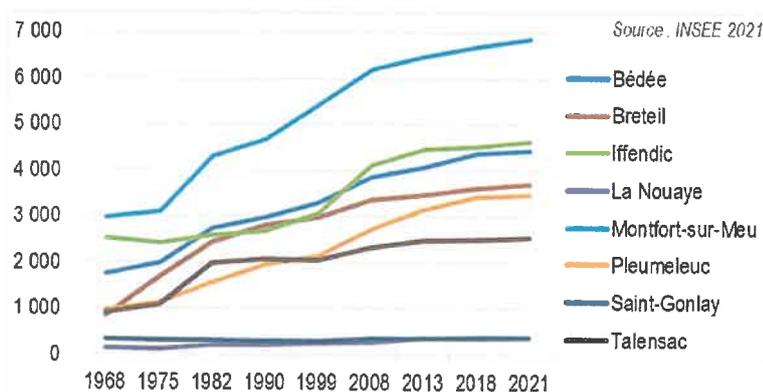


Figure 1 : Evolution démographique des communes entre 1968 et 2021

En revanche, Pleumeleuc et Bédée enregistrent une croissance démographique de 10,73% et 9,29% sur cette même période, les plus fortes du territoire communautaire, pour des taux d'évolution annuels respectifs de 1,27% et 1,11%.

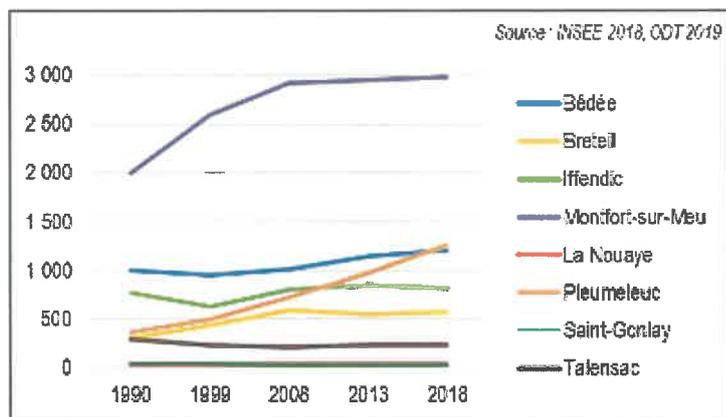


Figure 2 : Nombre d'emplois par commune en 2018

Depuis 1990, le nombre d'emplois sur Montfort Communauté est en progression continue ; la même tendance est observée en Ille-et-Vilaine et sur les autres territoires du Pays de Brocéliande. Un ralentissement s'opère néanmoins depuis 2008. A l'échelle communale, on observe également ce ralentissement général, sauf sur Pleumeleuc où l'emploi connaît une progression soutenue depuis 1990, ainsi que Bédée et Breteil dans une plus faible mesure.

Entre 2008 et 2018, le nombre d'emplois a augmenté de 13,2% sur le territoire communautaire. Cette croissance est supérieure à la moyenne d'Ille-et-Vilaine (7,7%), mais inférieure à celle observée sur la CC de Saint-Méen Montauban (28%).

On remarque également une certaine corrélation entre la croissance démographique et l'évolution du nombre d'emplois : il existe une rupture entre l'est et l'ouest depuis 2008 dans les dynamiques de développement résidentiel et économique.

Les créations d'entreprises témoignent également de cette rupture : près de 83% des entreprises créées en 2020 se concentrent sur les cinq communes de l'est du territoire communautaire. 27% ont été créées à Montfort-sur-Meu, et 33,7% sur le pôle Bédée-Pleumeleuc.

Un territoire agricole

L'agriculture est une activité socle du territoire communautaire ainsi qu'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques. Toutefois, cette activité présente quelques fragilités comme l'âge moyen élevé des chefs d'entreprises.

À l'échelle du territoire de Montfort Communauté, la SAU (Surface Agricole Utile) représente 68% de la superficie totale du territoire. Entre 2000 et 2010 on assiste à une diminution de 6% de la SAU des exploitations agricoles dont le siège est situé sur Montfort Communauté, principalement du fait du développement de l'urbanisation et des infrastructures. On dénombre 297 exploitations agricoles sur le territoire communautaire en 2010. Leur nombre a chuté de 32% entre 2000 et 2010, et la tendance semble s'être poursuivie après 2010. Sur la même période (2000-2010), la taille moyenne des exploitations agricoles a augmenté de 36%. On assiste ainsi à un phénomène général de concentration des activités agricoles. On peut noter une volonté de participer à une démarche de mise en place d'une agriculture plus durable grâce aux 2 AOC, 4 IGP et aux 43% d'exploitations qui ont une activité régulière en commercialisation en circuit court.

Cette croissance démographique et économique mène à un fort accroissement du parc de logements.

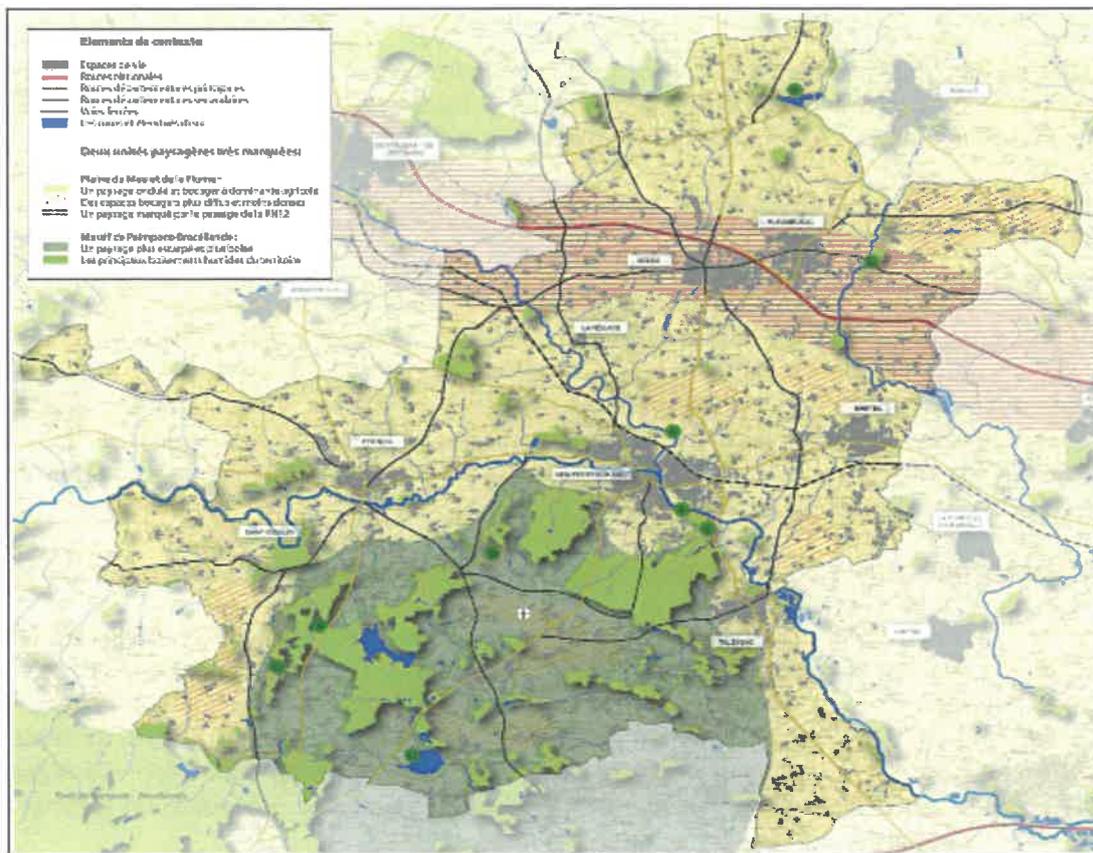
En effet, les importantes opérations d'aménagement et de production de logement, principalement de maisons individuelles, ont permis l'accueil de population extérieure. Ce phénomène de périurbanisation a été particulièrement fort à partir des années 1970 (+39% de logements entre 1975 et 1982), puis dans les années 2000 (+25% de logements entre 1999 et 2008). On remarque toutefois que l'accroissement du nombre de logements est plus important que celui de la population. Ce surplus de logements a permis de satisfaire les besoins liés au desserrement des ménages, en augmentation constante depuis les années 1970.

Ainsi que pour la croissance démographique, on observe néanmoins un ralentissement de la production de logements depuis 2008, dans une moindre mesure sur les communes de Bédée, Breteil, Pleumeleuc et Saint-Gonlay. De manière logique, on observe une exacte adéquation entre les répartitions géographiques de la population et du logement. Montfort-sur-Meu et le pôle Bédée-Pleumeleuc rassemblent 56,5% des logements du territoire intercommunal.

Un territoire avec une richesse naturelle

Le paysage du territoire de Montfort-Communauté se conjugue sous la forme de **deux unités paysagères distinctes** :

- Les paysages ondulés de bocage des plaines du Meu et de la Flume ;
- Les paysages plus intimes et moins anthropisés du Massif de Paimpont-Brocéliande.



Ces unités paysagères sont façonnées par la présence des différents cours d'eau. Ainsi, la confluence du Meu et du Garun sur la commune de Montfort-sur-Meu crée une vallée encaissée de faible altitude.

Le réseau hydrographique de Montfort Communauté est caractérisé par trois cours d'eau majeurs et un chevelu très dense qui façonnent le paysage local : **le Meu, le Garun et la Vaunoise**. Il est nécessaire de prendre cela en compte pour le développement du territoire car la **qualité de l'eau**, la prévention des inondations et la préservation de la biodiversité sont des thématiques essentielles.

La qualité surfacique des cours d'eau n'est pas très bonne sur le territoire. On peut néanmoins noter que la qualité physico-chimique des cours d'eau s'est nettement améliorée depuis 1990. Toutefois, en ce qui concerne la qualité morphologique des cours d'eau, la situation est plus alarmante puisqu'au fil du temps, le paysage (hydraulique et terrestre) a subi des mutations ayant de forts impacts sur la qualité actuelle des cours d'eau : suppression des méandres des cours d'eau, faible entretien des berges, suppression du bocage.

La conservation des zones à dominante humide est un enjeu clé du territoire. En effet, la communauté de communes étant fortement soumise au risque d'inondation (notamment le centre de Montfort sur Meu) les Zones Humides peuvent apparaître comme des zones tampons lors de crues, puisque peu construites, réduisant ainsi la vulnérabilité des bourgs. De plus, les Zones Humides garantissent d'une part, une richesse écologique typique (la Tariel des Prés ou la Râle des Genêts) et d'autre part, une épuration des eaux, évitant ainsi la pollution des nappes et des cours d'eau. De manière plus générale, les ZH font office de réservoir de biodiversité et constituent donc des éléments clés pour le maillage d'une trame verte et bleue.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier des espaces / secteurs ayant un intérêt sur le plan écologique. On dénombre sur le territoire

deux ZNIEFF de type I (étang de Trémelin et étang de la chambre au loup) et deux ZNIEFF de type II (La forêt de Paimpont et celle de Trémelin – landes et affleurements rocheux autour de l'étang). Les ZNIEFF sur le territoire de Montfort Communauté s'étendent sur un périmètre de 580 ha soit 1 % du territoire. Là encore, ces zonages sont présents uniquement sur la commune d'Iffendic.

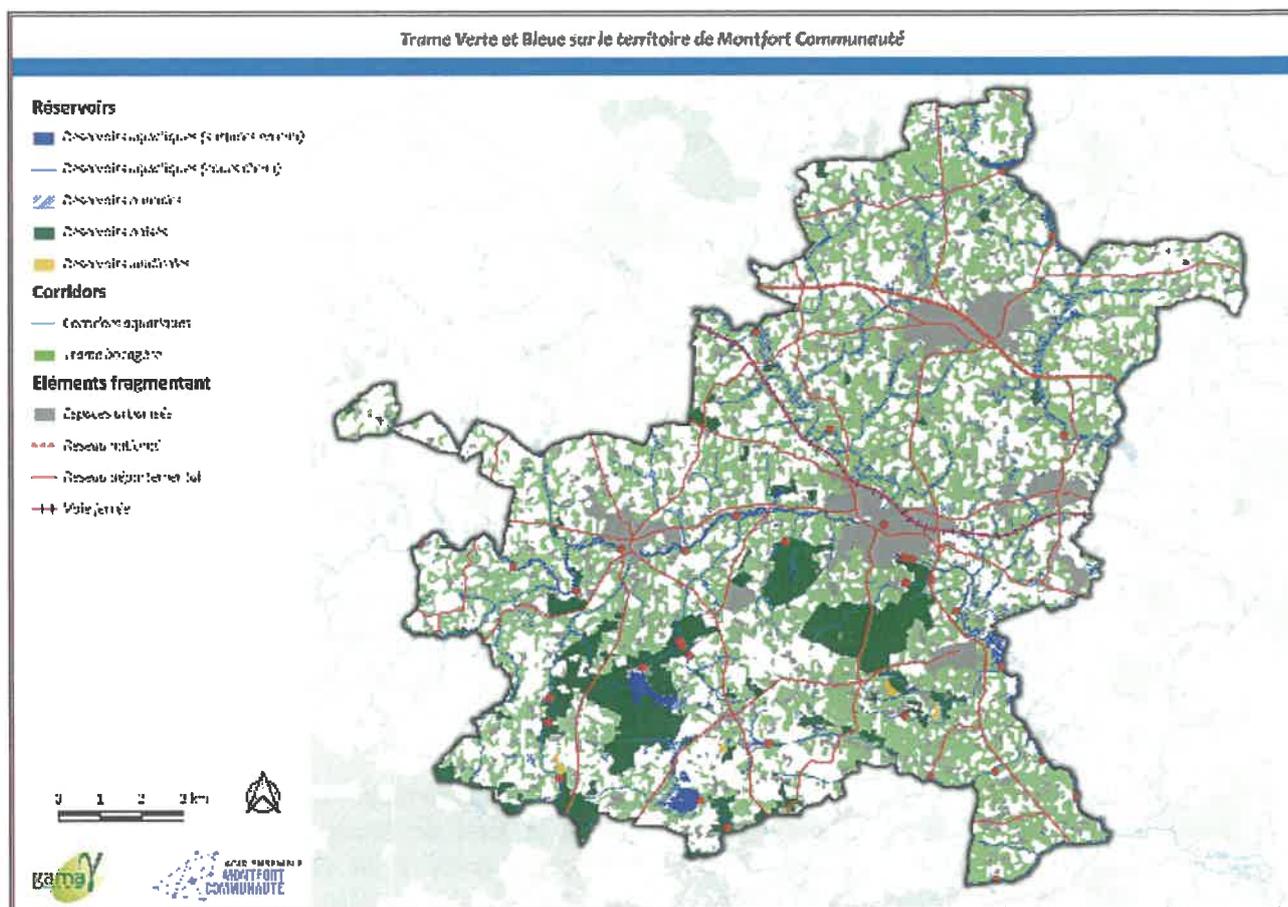
Sur le territoire de Montfort communauté on dénombre **deux Espaces Naturels du Département**. Le premier est l'entité du vallon de la Chambre au Loup qui s'étend sur 39 hectares sur la commune d'Iffendic. Ce territoire se trouve protégé puisqu'il revêt une fonction écologique importante avec plusieurs particularités singulières à cet espace. En effet, le vallon est aussi appelé le « grand canyon » puisqu'on peut noter la présence de falaises de schistes rouges qui culminent à 35 mètres de hauteur. Le second espace présent sur le territoire est la réserve ornithologique de Careil qui s'étend sur 97,2 ha à Iffendic. Ce site abrite une grande diversité biologique avec une mosaïque de milieux (Landes, fourrés, haies, prairies, étang) qui permet de diversifier les habitats pour la faune présente. L'ensemble de ces deux Espaces Naturels représentent 136,2 ha soit 0,25 % du territoire. Cependant on remarque que les deux entités sont présentes sur le territoire d'Iffendic et représente 1,8 % de ce dernier.

L'étang de Blavon à Bédée, devient également un espace naturel labellisé par le département, un lieu riche d'une forte empreinte écologique qui nécessite un besoin de préservation. Il offre à la découverte des visiteurs des milieux naturels variés porteurs d'ambiances diversifiées. Le parcours permet notamment d'observer une ancienne motte féodale, des prairies et leurs haies bocagères, un étang et un boisement humide.

De **grands espaces boisés** présents sur le territoire (11,3 % du territoire) avec notamment la forêt de **Montfort-sur-Meu**, la forêt **d'Iffendic** et le début de la forêt de Brocéliande. Cette mosaïque de massifs boisés permet une grande richesse écologique grâce à la diversification des habitats permettant l'accueil de plusieurs écosystèmes et leurs faunes et flores associées. Les grands espaces boisés sont complétés par des massifs avec des surfaces plus réduites et présentes de manières éparses sur l'ensemble du territoire.

Le territoire de Montfort Communauté est dominé par le **secteur agricole**. Par conséquent, le maillage bocager apparaît comme un élément clé du paysage. D'après le recensement de Breizh Bocage, on compte 983 219 mètres de haies sur l'ensemble des communes. Cela montre une densité plutôt bonne. La disparition progressive du bocage peut s'expliquer par plusieurs vecteurs notamment un accroissement de la taille des parcelles et le vieillissement du bocage qui encourage les agriculteurs à supprimer les haies sans pour autant les remplacer. Or le bocage est un élément clé du paysage breton qui se doit d'être protégé et préservé. En effet, au-delà de sa vocation paysagère, le bocage revêt une vocation écologique et biologique importante essentielle à l'équilibre du territoire.

L'ensemble des éléments précités sont regroupés au sein de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans laquelle on ajoute également les éléments de landes notamment. On constate que le territoire est divisé en deux entités paysagères dont la séparation apparaît très nettement à partir de la ligne de chemin de fer. En effet, l'ensemble du patrimoine naturel remarquable se trouve concentré dans le Sud du territoire (lac de Tremelin, étang de Careil, forêt de Montfort, forêt de Brocéliande...). A contrario, le Nord du territoire est dominé par la présence d'espaces agricoles dont les seuls éléments de continuités écologiques identifiés sont le maillage bocager et humide. Il existe une continuité majeure à conforter et/ou à créer entre Montfort-sur-Meu et la Chapelle-du-Lou-du-Lac (EPCI Saint Méen Montauban). Cependant, en l'état actuel, elle paraît compliquée à mettre en œuvre car elle doit passer par des axes de transport très fragmentants (RN12, chemin de fer) et la traversée du Nord du territoire n'est pas évidente puisqu'aucun réservoir de biodiversité n'est identifié. En revanche, le réseau hydrographique permet d'entrevoir une possibilité de continuité via la trame bleue.



L'eau demeure un élément essentiel du paysage de Montfort Communauté. En effet, on la retrouve sous différentes formes (lacs, étangs, rivières, ruisseaux, zones humides) et elle permet de développer des activités de loisirs pour les locaux, les excursionnistes et les touristes de passage : itinéraires pédestres, équestres, cyclables, activités nautiques.

Un territoire tourné vers le tourisme durable

En 2017, Destination Brocéliande a lancé une étude de diagnostic sur le tourisme. Elle a permis de localiser les sites incontournables du territoire du Pays de Brocéliande. Sur le territoire, c'est le site communautaire du **Lac de Trémelin** à Iffendic qui est le lieu phare et qui profite au cadre de vie des habitants qui le fréquentent en majorité.

La base de loisirs du Lac de Trémelin accueille plus de 400 000 visiteurs tous les ans et l'office de tourisme communautaire y est installé depuis 2018. La base de loisirs recouvre près de 220 hectares et propose une grande diversité d'activités. C'est également un site phare pour les randonnées et promenades VTT. On y trouve également sur place un bar-restaurant, des salles de réceptions, un camping et des gîtes et tout un panel d'activités de loisirs : des parcours dans les arbres, des activités nautiques avec baignade en été, un lieu d'art contemporain, des itinéraires de randonnées ...

Toutefois, il existe d'autres lieux emblématiques pour le tourisme local :

Le site naturel et archéologique de Boutavent

Situé à Iffendic, à proximité du Lac de Trémelin, on y trouve un espace de promenade autour des ruines du château de Boutavent établi au moyen- âge. C'est aussi un site naturel remarquable qui met aujourd'hui en évidence le caractère des paysages agricoles anciens avant l'introduction des machines et les remembrements opérés à partir des années 1960.

Le domaine de Careil

Il s'agit d'une réserve ornithologique, propriété du département depuis 1988. Des postes d'observation ornithologique installés sur le site permettent d'observer l'exceptionnelle richesse de sa faune et de sa flore, puisque 140 espèces d'oiseaux y ont été recensées. La réserve accueille près de 20 000 personnes par an depuis 2014.

Le vallon de la Chambre aux Loups

Toujours à proximité du Lac de Trémelin, le vallon de la chambre aux Loups est un espace naturel géré par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Avec entre autres toutes ses richesses naturelles et une offre touristique qualifiée et diversifiée (hébergements, salles de réceptions, lieux de loisirs et animations) la commune est classée "**station classée de tourisme**" depuis 2016. La commune dispose également du Label « **Pavillon Bleu** » (depuis 2017) et "**station verte**" depuis 2020, premier label éco touristique de France.

À côté d'Iffendic, La commune de Montfort-sur-Meu a rejoint le réseau des **Petites Cités de Caractère** en 2020, et la commune de Bédée a intégré celui des **villages étape** depuis 2009.

Ces **classements et labels de territoire** montrent bien la volonté politique de la communauté et de ses communes membres pour asseoir un territoire durable.

Une politique volontariste

Les élus de Montfort Communauté et des communes sont conscients de la qualité de vie que le territoire apporte à ses habitants et souhaitent le préserver tout en maintenant l'attractivité.

Afin de garantir un développement cohérent et adapté du territoire, différents plans stratégiques ont été élaborés et mis en œuvre. Ils sont transversaux (PCAET, PLUi...) ou thématiques (Plan de Mobilité simplifié...) et seront coordonnés par le Projet de Territoire, en cours d'écriture. Ces plans stratégiques permettent de comprendre les enjeux du territoire et de travailler avec les partenaires (Etat, Région, Département, Communes, CAF...) à la mise en place d'actions locales adaptées au territoire. Ces plans et programmes permettent également de cadrer l'action publique pour l'atteindre d'objectif visant à l'adaptation et à l'atténuation face au changement climatique.

Les mobilités douces et alternatives sont une thématique importante pour les élus et qui sera analysée et étudiée pendant l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié.

Afin de valoriser l'ensemble des richesses du territoire, l'intercommunalité a déjà développé un ensemble de circuits permettant la visite du territoire aussi bien à pied, en vélo, à cheval. D'ailleurs, le PDIPR d'Ille-et-Vilaine identifie un réseau dense de cheminements sur le territoire communautaire. Les manques en matière de mobilités douces concernent surtout les déplacements quotidiens. D'autre part,

l'EPCI met en location des vélos à assistance électrique et subventionne également l'achat de ces VAE.

En matière de mobilité alternative, l'EPCI a créé 2 aires de covoiturage dont une avec immédiat à la RN12 à Pleumeleuc. L'installation de bornes de rechargements électriques a été initiée dès 2018 sur des parkings privés et publics et se poursuit. **2.3.2 Un territoire accessible**

Réseaux et Transports

Montfort Communauté dispose d'un réseau routier très dense qui lui permet d'ouvrir le territoire sur des pôles urbains importants tels que Rennes, Saint-Brieuc, Lorient. Ce réseau est formé d'une part grâce à des routes faisant partie du réseau national dont on peut distinguer deux artères principales : RN12 et RN24, et d'autre part, par le réseau de routes départementales qui est très important puisqu'on dénombre 22 axes sur le territoire qui permettent de créer un maillage solide entre les 8 communes. Le réseau est articulé par la D62/68 sur l'axe Nord-Sud et la D125 D30 sur l'axe Est-Ouest.

Les réseaux de bus et de train montrent une mobilité transversale avec deux axes de déplacements majeurs d'Est en Ouest du territoire : Iffendic/Montfort-sur-Meu/Bréteil/Talensac et Bédée/Pleumeleuc. Le réseau se compose de 6 lignes articulées grâce à 18 arrêts. Les lignes de bus permettent toutes de se rendre sur le territoire Rennais. En complément, viennent s'ajouter deux gares sur les communes de Montfort-sur-Meu et Breteil qui assurent une ouverture du territoire de Montfort Communauté sur l'extérieur avec des destinations telles que Rennes, Saint-Brieuc et Montauban. De plus, les trajets proposés sont calqués sur les mouvements pendulaires des habitants. Le train apparaît donc comme une alternative possible à la voiture et un moyen de déplacement plus rapide qui pourrait entraîner un désengorgement progressif du réseau viaire.

Le réseau de transport en commun sur le territoire de l'intercommunalité est très accessible. Tous les arrêts aussi bien de train que de bus se trouvent à 5 minutes à pied des centres bourg, optimisant ainsi leurs utilisations par les habitants. Malgré cela, plusieurs lacunes existent :

- Aucune ligne ne permet de faire des liaisons Nord/Sud ;
- Les centres-bourgs sont reliés mais pas les lotissements, l'habitat isolé ni les zones d'activités qui sont pourtant des bassins d'emploi ;
- Le réseau est peu utilisé ;
- La ligne qui utilise la RN12 souvent congestionnée voit une fuite des utilisateurs vers les lignes de Rennes Métropole à Romillé ;
- Les horaires de TER ne semblent pas adaptés à toute la population (scolaires, étudiants, visiteurs de passage sur le territoire) et avec peu de trains.

Entreprises

En 2018, Montfort Communauté recense 7 106 emplois pour 11 792 habitants actifs ayant un emploi, soit un indicateur de concentration d'emploi de 60,3. Cet indicateur, en dessous de la moyenne départementale (101,9), confirme le profil résidentiel du territoire. La répartition des emplois est corrélée à la répartition des 1 352 établissements sur les communes. Le pôle de Bédée-Pleumeleuc et le pôle de Montfort-sur-Meu rassemblent chacun près d'un tiers des établissements économiques. Depuis 1990, le nombre d'emplois sur Montfort Communauté est en progression continue.

On remarque également une certaine corrélation entre la croissance démographique et l'évolution du nombre d'emplois : il existe une rupture entre l'est et l'ouest depuis 2008 dans les dynamiques de

développement résidentiel et économique. Les créations d'entreprises témoignent également de cette rupture : près de 83% des entreprises créées en 2020 se concentrent sur les cinq communes de l'est du territoire communautaire. 27% ont été créées à Montfort-sur-Meu, et 33,7% sur le pôle Bédée-Pleumeleuc.

Le territoire communautaire dispose d'un appareil commercial constitué de :

- Commerces de centre bourg de proximité sur l'ensemble des bourgs, à l'exception de celui de La Nouaye. La densité commerciale est particulièrement forte sur les bourgs de Montfort-sur-Meu et Bédée.
- Une offre commerciale structurée autour de moyennes et grandes surfaces à Pleumeleuc (ZA du Bail) et Montfort-sur-Meu/Breteil (Les Tardivières).
- Des marchés hebdomadaires à Montfort-sur-Meu (1 traditionnel, 1 bio), Pleumeleuc, Bédée et Talensac.
- Quelques commerçants ambulants ponctuellement sur les places de centres bourgs.

Le diagnostic commercial est complet sur l'EPCI grâce à la politique mise en place depuis plusieurs années par l'EPCI. Une étude a été réalisée et un plan d'action en a émergé. Ces actions sont suivies par l'office du commerce communautaire et le manager de commerce. Une démarche est en cours sur la redynamisation commerciale des centres bourgs.

Économie circulaire

Les trois EPCI du Pays de Brocéliande ont, via le portage du SMICTOM, candidaté à l'AAP « Territoire Économe en Ressources » de l'ADEME. L'objectif est de faire le lien et d'assurer la cohérence avec les autres politiques territoriales notamment celles entrant dans le cadre des PCAET.

Les grands objectifs de cet appel à projets :

- le développement de la consommation raisonnée de nos ressources, en vue de produire moins de déchets sur les territoires, consommer plus local et plus responsable ;
- l'augmentation de la valorisation matière et organique et la création de boucles locales pour renforcer les territoires et leur attractivité ;
- la diminution de l'élimination des déchets sans valorisation.

Énergies Renouvelables

Le potentiel de développement des énergies renouvelables a été estimé sur le territoire et la biomasse et le solaire photovoltaïque représentent les gisements les plus importants quel que soit l'horizon estimé (3/4 du gisement estimé en 2050). Pour l'offre éolien, celle-ci peut être amenée à évoluer.

L'agriculture peut être amenée à développer également des activités de production d'énergie : méthanisation, photovoltaïque sur le toit de bâtiments.

2.3.3 Un territoire accueillant

Équipements publics

Le niveau d'équipements et de services est relativement complet à Montfort-sur-Meu, permettant de répondre aux besoins de toutes les populations. L'offre proposée sur les autres communes répond davantage aux besoins locaux des familles.

Une **mutualisation** de certains équipements est opérée entre communes notamment en matière d'équipements sportifs avec l'émergence de fusion de clubs et associations sportives et de loisirs.

Outre l'ouverture hebdomadaire au public, les bibliothèques ont mutualisé bon nombre de leurs services et actions au sein d'un réseau communautaire dénommé "**Avélia**". Elles accueillent les classes tout au long de l'année, ainsi que les services de la petite enfance et les centres de loisirs. Elles proposent également des animations thématiques (ateliers, lectures, expositions...) afin de sensibiliser les différents publics à la lecture et à la culture. Dans ce cadre, nos équipes travaillent en partenariat avec différents acteurs culturels (L'aparté, le Fonds Régional d'Art Contemporain, La Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine...) dans le but de mettre en place des temps forts, des rendez-vous réguliers avec les habitants du territoire.

L'aparté, lieu d'art contemporain, basé au Lac de Trémelin, est un lieu de résidence et de création artistique qui accueille chaque année des artistes confirmés ou émergents. Pendant une durée de six à huit semaines, les artistes sont invités à développer un projet original, pensé en lien avec les spécificités du lieu. Une exposition personnelle clôture ce temps d'expérimentation. Des actions de médiation envers le public scolaire sont portées par la collectivité.

Montfort Communauté met également en valeur ses sites patrimoniaux via de la médiation culturelle sur les sites : **Musée école de Saint Gonlay** (250 élèves en 2020), **domaine de Boutavent** (436 personnes en 2020)...

La collectivité gère également le **centre Voile Et Nature à Trémelin** (VENT) et propose depuis 2001 des séances à toutes les écoles du territoire chaque année scolaire avec un programme éducatif travaillé avec l'Éducation Nationale.

La piscine Océlia permet, quant à elle, d'assurer l'apprentissage de la natation pour les élèves de primaire du territoire. L'EPCI possède également une salle de tennis ainsi qu'un pas de tir à l'arc. Ces équipements et les animations qu'ils permettent sont les prémices de la politique que l'EPCI souhaite développer afin de garantir à tous l'accès au sport.

Enfin, outre la création et la gestion d'équipements culturels et sportifs, Montfort Communauté subventionne les associations du territoire. Le territoire est l'un des plus denses de la Région en matière d'associations sportives.

Services de santé répartis

Le territoire communautaire dispose d'un centre hospitalier à Montfort-sur-Meu et d'un réseau de praticiens et structures de santé présentes sur les communes-pôles. Plusieurs Maisons de santé existent aujourd'hui : Montfort-sur-Meu, Breteil, Pleumeleuc, Iffendic et Talensac (2020). Un pôle santé est également programmé à Bédée.

Le programme Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT de Montfort Communauté a été initié en 2017 afin de soutenir l'agriculture locale par le biais de l'approvisionnement des restaurants collectifs et notamment les cantines scolaires. Fort des résultats

encourageants et de la forte mobilisation des acteurs, Montfort Communauté a souhaité donner une dimension supplémentaire à son PAT afin d'accompagner d'autres structures et les populations aux changements, pour une véritable transition vers une alimentation locale et de qualité.

Pour ce faire, L'EPCI a demandé la labellisation de ce programme et a candidaté au Plan de Relance pour continuer le développement des animations. La volonté de Montfort Communauté et de ses partenaires est d'établir un diagnostic agricole et alimentaire afin d'étudier l'opportunité d'une légumerie, d'accompagner les professionnels de restauration (collectives et commerciales) vers une cuisine saine et durable, de sensibiliser tous les publics, et d'agir en faveur de la justice sociale et de la santé de tous.

Publics spécifiques

Pour la petite enfance, on compte 213 assistant·es maternel·les agréé·es. La Communauté de communes a créé un Relais Parents Assistant·es Maternel·les (RPAM). Ce dernier est à la fois un guichet d'information pour les parents et une aide à la professionnalisation et à la mise en réseau pour les assistants·es maternel·les. Il met également en place des temps de sociabilisation et d'éveil pour les enfants.

Les modes de garde individuels sont complétés par des modes de garde collectifs : il y a 3 micro-crèches (Breteil, Talensac et Pleumeleuc) et 2 sites multi-accueils (Montfort sur Meu et Bédée) qui ont accueilli 192 enfants en 2020. Un projet est en cours d'élaboration sur Iffendic. La gestion de ces équipements est déléguée sous forme de Délégation de Service Public.

Pour les accueils de loisirs, on compte 6 ALSH pour les 3-11 ans et, pour les adolescents, des espaces jeunes sont proposés (6) et des activités sont organisées par l'EPCI (séjours d'été, séjour ski, accueil ados l'été à Trémelin). Outre les 11 groupes scolaires présents sur l'ensemble du territoire, le territoire dispose de 2 collèges, un lycée, un CFTA et un Institut médico-éducatif. Il est à préciser que les communes bénéficiant de l'existence d'équipements scolaires pour les enfants, organisent des temps d'accueil périscolaire (matin, midi, soir, TAP). On note aussi l'existence de PEdT (Projets Educatifs de Territoires) et de Plans Mercredis sur certaines d'entre elles.

Les jeunes de 16 ans à 24 ans partant à l'étranger pour leurs études, un stage ou un emploi peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité internationale. Cette aide vise à encourager l'ouverture européenne ou internationale des jeunes du territoire.

Les élus de Montfort Communauté souhaitent un développement de la politique enfance-jeunesse sur le territoire. La définition de celle-ci est en cours, en concertation avec les partenaires locaux (Mairies, CCAS...) et supracommunautaires (CD35, CAF...). Actuellement, l'EPCI s'est donné pour rôle de coordonner et de mettre en lien l'ensemble des acteurs travaillant sur le territoire.

De même, pour les personnes âgées, l'EPCI coordonne et met en lien les actions des CCAS, en lien avec d'autres acteurs comme le Département ou certaines associations locales, mais n'a pas, pour le moment, la compétence. Il est à noter sur le territoire, la présence de 2 EPHAD et d'une résidence autonome.

De plus, l'EPCI gère des animations sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires et dans les établissements scolaires. Ce soutien au sport ne s'arrête pas aux jeunes mais se retrouve également dans le financement des associations sportives, le soutien aux manifestations sportives ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

En matière d'emploi et d'insertion, Montfort Communauté organise depuis 2016 un dispositif d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi longue durée (DELD) et des bénéficiaires du RSA (BRSA), intitulé Agit'Emploi, en partenariat avec le CDAS et les structures de l'insertion par l'activité économique. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle de ces publics, notamment en agissant sur l'estime de soi et l'accompagnement vers une meilleure autonomie dans la

recherche d'emploi. La mission locale implantée depuis 2015 sur Montfort sur Meu, permet l'accueil et la formation des jeunes en rupture de scolarisation et en recherche de parcours professionnel.

Enfin, Montfort Communauté, en concertation avec le Département s'est fixé un objectif de création d'une aire de grand passage de petite capacité et de plusieurs logements adaptés. Pour la réalisation de ses derniers, l'EPCI souhaite également mettre en place un projet social.

Sur la question du Handicap, un IME existe sur le territoire. Celui-ci favorise le développement de l'autonomie et facilite l'insertion des jeunes porteurs de handicap.

Synthèse de l'état des lieux

FORCES

- Attachement des habitants à leur territoire
- Attractivité et accessibilité du territoire
- Dynamique associative, sportive et Culturelle
- Offre d'équipements publics
- Dynamique économique
- Documents stratégiques existants
- Relations communauté/communes

FAIBLESSES

- Pression foncière
- adaptation de l'offre de logements aux besoins
- Difficulté à maintenir une offre de santé sur le territoire
- Accueil des publics vulnérables

OPPORTUNITES

- Consolider l'attractivité du bassin de vie
- Poursuivre les dynamiques de développement maîtrisées durables et solidaires
- Préserver et mettre en valeur les ressources du territoire
- Participer aux enjeux de transition sociale et écologique

MENACES

- Déséquilibre entre pôles principaux et poles secondaires
- Affaiblissement des centralités
- Déséquilibre du développement du territoire Communautaire
- Accueil de nouveaux profils de populations
- Dégradation du lien social

Article 3 – Ambitions du territoire de Montfort Communauté

Le premier projet de territoire 2021/2026 de Montfort Communauté porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

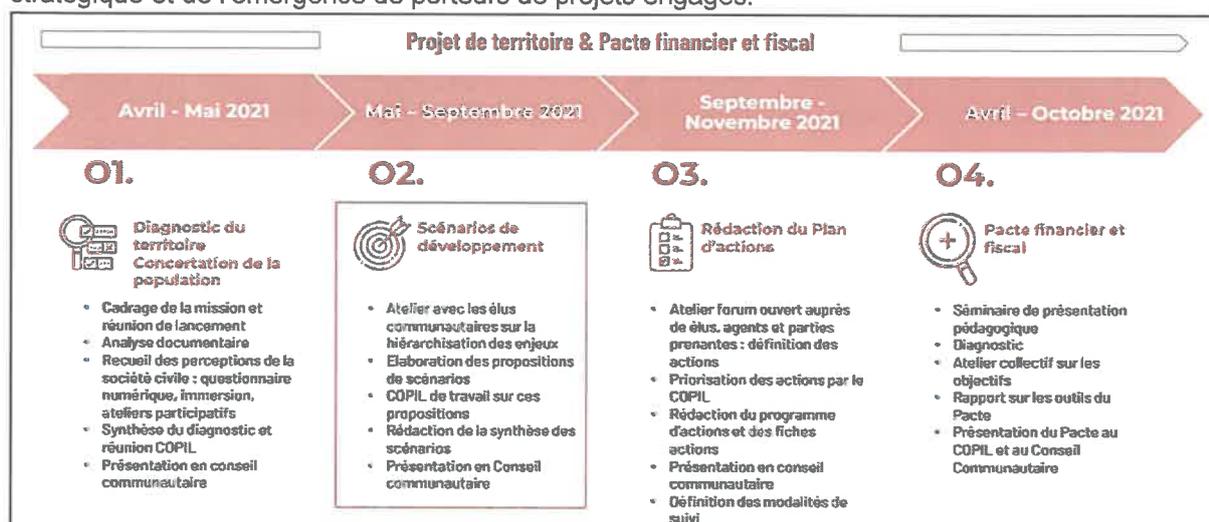
L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

3.1- La méthodologie du projet de territoire

Cette vision politique du territoire communautaire a été élaborée de manière partagée avec l'ensemble des acteurs des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc.

Cette méthodologie souhaitée par Montfort Communauté, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.



À Montfort Communauté, dans le cadre du projet de territoire, le diagnostic territorial réalisé au printemps 2021 a permis de faire émerger de façon collective les atouts, les axes d'amélioration, les opportunités et les menaces.

Pour permettre d'être au plus proche des préoccupations de ses acteurs, Montfort Communauté a souhaité recueillir les perceptions des acteurs du territoire avec un questionnaire en ligne et une immersion sur le territoire, ainsi qu'un atelier auprès des acteurs associatifs et économiques.

Dans cette phase de concertation auprès des parties-prenantes et notamment des habitants, des attentes et thématiques fortes sont ressorties au sujet de l'avenir du territoire.

À l'issue de ce diagnostic, les élus ont défini en fin mai 2021 les enjeux très prioritaires pour le territoire.

Les enjeux prioritaires ressortis de cette étape diagnostics portent sur :

- le volet **mobilité**, avec une volonté d'encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture avec le développement des liaisons cyclables continues et sécurisées et le maillage des transports en commun.
- Le volet « **consommation et production responsable** » avec dans les enjeux identifiés: la gestion des déchets et l'économie circulaire, le soutien aux commerces de proximité, l'accompagnement des agriculteurs pour une alimentation durable et saine.

- Le volet **environnemental**, avec l'adaptation et l'atténuation face aux changements climatiques, la préservation des milieux naturels et aquatiques, la question de la qualité et de la gestion l'eau et de la transition énergétique.
- Le volet **Solidarités et enjeux sociaux** avec l'accueil des gens du voyage, le développement d'équipements structurants répartis à l'échelle du territoire, le vieillissement de la population, la fracture et le réseau numérique, l'accessibilité aux activités pour tous, la prise en considération des publics vulnérables.

3.2- Les valeurs communautaires et thématiques transversales

A la suite de cette étape de diagnostic, Montfort communauté, a dans le cadre de son projet de territoire, défini les valeurs communautaires portées ainsi que les thématiques transversales qui seront au cœur des préoccupations, quels que soient les enjeux et action concernées.

Les valeurs communautaires portées sont :

- La solidarité, avec comme définition la responsabilité de s'entraider et de partager au sein du territoire, qui se traduit notamment par la mutualisation des moyens et le travail collaboratif
- Le volontarisme, avec comme définition le dynamisme et l'engagement d'aller plus loin que la réglementation pour lancer de nouveaux projets favorables au territoire

Les thématiques transversales du projet de territoire de Montfort communauté sont les suivantes :

- L'égalité–Femme/Homme à travers la recherche de parité dans les instances de décision, la lutte contre le sexisme et les stéréotypes,
- L'égalité d'accès pour tous à travers des actions facilitant l'accès pour tous aux services et espaces publics,
- Le développement durable à travers la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans les politiques publiques
- La démocratie participative à travers le développement de l'implication citoyenne dans les projets du territoire

3.3- Les défis identifiés

Dans le cadre du travail réalisé sur les scénarios de développement, plusieurs défis en lien avec les premiers enjeux prioritaires ressortis du diagnostic, ont été identifiés

Face à la transition du territoire, les défis identifiés sont :

- La transition énergétique et le changement climatique : en cohérence avec son PCAET, Montfort Communauté souhaite anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire en agissant sur la diminution des gaz à effet de serre et la consommation énergétique.
- La gestion de l'eau et des déchets : dans une logique de préservation des ressources, Montfort Communauté souhaite accompagner les acteurs du territoire à la diminution à la source des déchets et aux économies d'eau.
- La préservation des milieux et des espèces : Montfort Communauté dispose d'un patrimoine naturel riche contribuant à la qualité de vie du territoire, qu'il convient de préserver. L'étude de vulnérabilité réalisée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) démontre d'ailleurs un risque de fragilité du lac de Trémelin lié aux sécheresses et vagues de chaleurs, ainsi que le risque d'inondations liés aux phénomènes climatiques extrêmes.
- La Mobilité « bas carbone » : en lien avec la forte attente exprimée par les habitants, Montfort Communauté va continuer à accélérer le développement des liaisons douces sécurisées pour diminuer l'usage individuel de la voiture.

- La stratégie touristique : Montfort Communauté a opté pour une stratégie de tourisme raisonné avec un rayonnement sur tout le territoire, afin de préserver les sites touristiques d'une hausse de fréquentation trop conséquente.

Pour une accessibilité et une autonomie du territoire, les défis identifiés sont :

- La consommation locale et le commerce de proximité : étant déjà reconnue pour son soutien apporté aux commerces et aux artisans, Montfort Communauté va continuer à encourager la consommation locale et la dynamique des centres-bourgs.
- L'accessibilité numérique : depuis plusieurs années, le développement du très haut débit est une des priorités pour Montfort Communauté. L'EPCI a d'ailleurs investi pour l'installation de la fibre sur l'intégralité de son territoire.
- La stratégie de développement économique : il existe actuellement une dynamique économique sur le territoire principalement axée sur l'industrie et l'agroalimentaire. L'enjeu est donc de compléter la stratégie de développement économique pour attirer de nouvelles entreprises et diversifier les activités économiques sur l'ensemble du territoire.
- La formation et l'accès à l'emploi : certaines entreprises font face à des difficultés de recrutement, tandis que des salariés et candidats ont des difficultés de mobilité pour accéder à l'emploi. Le défi est donc de développer des offres de formation en adéquation avec les besoins des entreprises pour développer l'emploi local.
- Le parcours de santé : dans le cadre de son Contrat Local de Santé (CLS) signé au niveau du Pays de Brocéliande, Montfort Communauté s'engage à conserver et développer son offre de santé.

Pour une solidarité sur le territoire, les défis identifiés sont:

- L'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse : les enfants et les jeunes étant les citoyens de demain, Montfort Communauté souhaite leur dédier une attention particulière pour les accompagner dans leur épanouissement.
- Parcours résidentiel : l'accès au logement pour tous est un défi clé pour Montfort Communauté qui s'explique par une hausse de la demande, couplée par une raréfaction de l'offre due notamment à l'enjeu de sobriété foncière.
- Vie sociale locale et accès aux sports, loisirs et culture: le lien social étant fortement fragilisé par la crise du covid-19, Montfort Communauté doit donc renforcer la cohésion par l'organisation de manifestations et le soutien aux activités de sports, loisirs et culture.
- Services aux populations vulnérables : Montfort Communauté est attentive aux publics concernés par la précarité ou l'exclusion sociale, avec la volonté de développer des accompagnements dédiés

En complément, l'analyse territoriale réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine a mis l'accent sur les enjeux d'aménagement suivants :

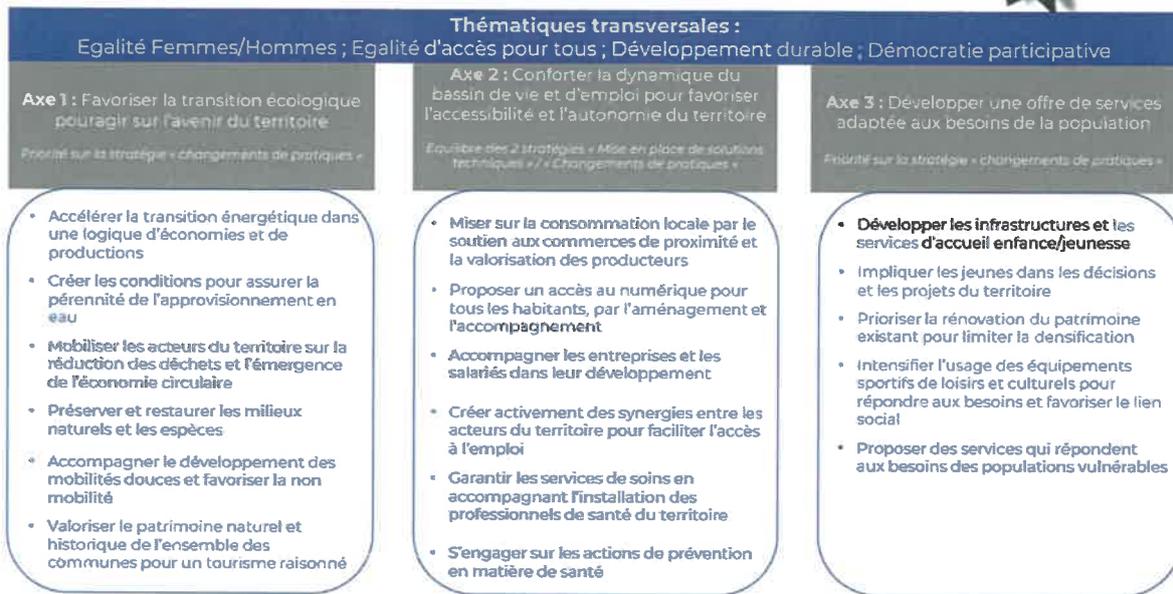
- Enjeux N°1 : A l'échelle du Pays de Brocéliande, apporter des réponses pour faire face aux dynamiques de métropolisation et de périurbanisation de l'Aire métropolitaine Rennaise.
- Enjeux N°2 : A l'échelle de Montfort communauté, Allier les fonctions de centralité de Montfort sur Meu avec l'émergence de nouvelle polarités périurbaines.
- Enjeux N°3 : A l'échelle de Montfort communauté, apporter des réponses pour Concrétiser/Transformer les opportunités d'aménagement au service d'un développement équilibré et maîtrisé du territoire et activer les leviers de valorisation et de renforcement des fonctions de centralité.
- Enjeux N°4 : A l'échelle de Montfort communauté, agir sur les leviers de valorisation des fonctions de centralités

En complément, un premier exercice d'analyse territoriale engagé par la DDTM a mis en lumière plusieurs enjeux d'aménagement de moyen et long termes, à différentes échelles géographiques (grand territoire, intercommunalité, secteurs infra). Ceux-ci renvoient directement à plusieurs champs d'action développés par Montfort Communauté et ses communes membres : organisation des mobilités, revitalisation des centres-villes, accompagnement du développement économique, préservation du foncier et de l'environnement... Ils peuvent constituer un guide ainsi qu'un support de dialogue partagé dans la conduite ou la maturation de plusieurs actions structurantes inscrites au CRTE.

A l'échelle du grand territoire et de l'ouest rennais, l'analyse a mis en lumière des enjeux de positionnement, d'articulation et d'intégration interterritoriale au regard de la situation géographique spécifique du territoire intercommunal, au pivot entre différents espaces constitutifs de l'ouest rennais, des dynamiques de métropolisation-périurbanisation qui le traversent, mais également des fonctions qu'il assure ou est susceptible d'assurer à une échelle large : porte d'entrée ferroviaire sur la métropole, zone d'emplois, accès à l'offre d'équipement et de service de proximité via ses deux polarités urbaines, porte d'entrée touristique et patrimoniale vers la forêt de Brocéliande...

Au niveau intercommunal, l'effet conjugué des dynamiques de périurbanisation et des politiques d'aménagement résidentielles, économiques et commerciales a contribué à l'essor de nouvelles polarités urbaines, notamment à proximité des principaux axes de communication routière avec la métropole. Le développement rapide du couple Bédée-Pleumeleuc s'inscrit dans cette trajectoire. Il interroge l'équilibre et les synergies à rechercher dans l'accueil et la répartition des fonctions urbaines avec la polarité historique de Montfort-sur-Meu. Au-delà, il invite à repérer les axes fédérateurs forts à partir desquels configurer et stabiliser un nouvel équilibre du territoire et de son aménagement : colonne vertébrale paysagère et environnementale du Meu, substrat agricole, réseaux des liaisons cyclables inter-bourgs/villes, hub multimodal du futur quartier gare de Montfort-sur-Meu...

Enfin, l'analyse distingue des enjeux spécifiques à l'échelle de secteurs infra-intercommunaux. Eu égard à sa trajectoire périurbaine, les enjeux du secteur Bédée-Pleumeleuc portent sur la mise en œuvre d'un modèle d'aménagement privilégiant des formes urbaines efficaces (compactes et économes en foncier comme en énergie), porteuses d'un cadre de vie urbain de qualité et bénéficiant d'une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère. Pour le secteur de Montfort-sur-Meu, les enjeux identifiés se concentrent sur la valorisation et le renforcement des fonctions de centralité du centre-ville de Montfort, en profitant notamment de l'opportunité que présente l'aménagement du quartier de la gare.



Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 25 novembre 2021 :

Afin de répondre à ces enjeux et défis, le projet de territoire a en effet été établi autour de 3 orientations stratégiques, qui expriment la finalité et les effets recherchés de la politique publique menée. Chaque orientation est ensuite déclinée en objectifs stratégiques afin de préciser l'ambition de Montfort Communauté pour favoriser la transformation écologique, sociale, culturelle et économique.

- **1ère orientation stratégique : Favoriser la transition écologique pour agir sur l'avenir du territoire”.**

Soucieuse d'offrir un avenir durable et désirable pour les acteurs de son territoire, Montfort Communauté souhaite accélérer sa transition écologique en agissant à la fois sur l'adaptation et l'atténuation face aux changements climatiques. En lien avec son PCAET, l'EPCI a identifié plusieurs leviers d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à réduire la consommation énergétique et plus précisément la dépendance aux énergies fossiles, et à préserver ses ressources et son patrimoine naturel

Avec comme objectifs stratégiques (sans ordre d'importance)

Objectif stratégique N°1 : Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Objectif stratégique N°2 : Améliorer la gestion de la ressource en eau

Objectif stratégique N°3 : Réduire à la source les déchets et favoriser l'économie circulaire

Objectif stratégique N°4 : Préserver les milieux naturels et les espèces

Objectif stratégique N°5 : Développer les mobilités douces et la non mobilité

Objectif stratégique N°6 : Développer un tourisme durable

- **2ème orientation stratégique : Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire**

Montfort Communauté souhaite conforter la dynamique de son bassin de vie et d'emploi. Dans un contexte de relance économique, Montfort Communauté va maintenir ses efforts pour soutenir les acteurs économiques du territoire : entreprises, commerçants et artisans. Elle soutient également la transition numérique, par l'aménagement et l'accompagnement des usages. Enfin, elle souhaite garantir l'accès aux soins sur le territoire, tout en cherchant à diminuer les besoins par des actions sur la prévention.

Avec comme objectifs stratégiques (sans ordre d'importance)

Objectif stratégique N°7 : Soutenir la consommation locale , le commerce de proximité et les circuits courts

Objectif stratégique N°8: Participer à l'aménagement et à l'accessibilité numérique du territoire

Objectif stratégique N°9 : Développer la coopération entre les entreprises et l'action sur l'existant

Objectif stratégique N°10 : Aider à la mise en relation des acteurs du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi

Objectif stratégique N°11 : Garantir les services de soins en accompagnant l'installation des professionnels de santé du territoire

Objectif stratégique N°12 : Développer les actions de prévention en matière de santé

- **3ème orientation stratégique : Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire**

Pour favoriser la cohésion territoriale et la solidarité, Montfort Communauté s'engage à proposer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous ses publics, en étant vigilante à l'égalité d'accès et à l'inclusion.

Avec comme enjeux prioritaires (sans ordre d'importance) :

Objectif stratégique N°13 : Développer les infrastructures d'accueil enfance/jeunesse

Objectif stratégique N°14: Favoriser l'éducation et l'implication des jeunes dans la vie locale

Objectif stratégique N°15 : développer l'offre de logement tout en agissant sur la densification et le renouvellement urbain

Objectif stratégique N°16 : Préserver / rénover le patrimoine bâti existant

Objectif stratégique N°17 : Adapter l'offre d'équipements sportifs de loisirs et culturels aux besoins

Objectif stratégique N°18 : Développer la politique d'accompagnement des populations vulnérables.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches actions ou fiches projets descriptives, jointes en annexe 2.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les orientations stratégiques du présent contrat s'inscrivent en adéquation avec les objectifs et enjeux décrits dans les documents, partenariats et schéma présentés dans l'article 5.

Article 5 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire et est une déclinaison des 3 orientations de l'article 4.

Il n'a pas vocation à présenter l'exhaustivité des actions conduites sur le territoire de Montfort Communauté, mais plutôt celles ayant une vocation structurante.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Montfort communauté et ses membres sont engagées avec l'Etat dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi identifiés:

➤ Dispositifs nationaux

Les contrats transversaux avec l'Etat

Montfort communauté était signataire d'un contrat de ruralité sur la période 2017-2020

Le territoire de Montfort Communauté s'est aussi engagé volontairement dans des démarches nationales :

- Petites Villes de Demain : depuis mai 2021, Montfort Communauté est signataire, avec les communes de Montfort sur Meu, Bédée et Pleumeleuc (intégration envisagée dans le cadre d'une deuxième vague) , d'une convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain ». Cette convention va permettre de réaliser un diagnostic du territoire et de ses besoins en vue de l'élaboration d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Espace France Services :

En lien avec la MSA, ce projet est en attente de visibilité sur les moyens qui lui seront alloués par son ministère de tutelle.

Sur le territoire de Montfort Communauté, il a été convenu avec les services de l'Etat que le portage du projet France Service serait fait par la MSA. Ce travail partenarial MSA, Montfort Communauté et communes du territoire, a mené la réflexion à l'aboutissement d'un projet de mise en place d'un espace France Services en itinérance sur les 8 communes du territoire communautaire. A ce jour, le projet est dans l'attente de retour des différents partenaires pour passer en phase opérationnelle.

- La convention « objectifs et de financement » pour la prestation de service relative au Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) avec la CAF 35

- Le programme « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » - cycle Travaux engagé sur la commune de Breteil

- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé via le Pays de Brocéliande,

➤ Les dispositifs régionaux et départementaux

Les contrats signés avec le conseil régional de Bretagne

- Contrat Partenariat

Sur la période 2017-2020, Montfort communauté était signataire du Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes, qui permettait de financer les projets répondant aux grandes orientations stratégiques du projet de territoire du Pays de Brocéliande (en lien avec le SCOT).

À partir de 2021, Montfort communauté se projette dans l'élaboration du futur Pacte Région / Territoires d'engagement dans les transitions, à l'échelle de la Communauté de communes.

Signature en 2017 de la convention de partenariat de développement économique Région Bretagne - Montfort Communauté (2017-2021) qui vise à harmoniser les politiques de la Région et de l'EPCI en matière de développement économique, à encadrer les dispositifs d'aides aux entreprises mis en œuvre et à organiser la mise en place d'un Service Public d'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ). Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2019 pour permettre la création d'un dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Signature en 2017 de la convention de mise en œuvre du dispositif PASS Commerce Artisanat, convention qui a fait l'objet de plusieurs avenants, notamment pour adapter le dispositif à la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Signature en 2020 de la convention de participation EPCI/Région au Fonds COVID Résistance pour une intervention conjointe d'aide aux entreprises les plus impactées par la crise sanitaire.

- Bretagne Très Haut Débit (BTHD)

Dispositif qui a pour objectif de déployer la fibre optique

- Mégalis

Accès au bouquet de service dans le cadre de la dématérialisation et pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les contrats signés avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

- Le contrat de territoire

Le contrat départemental de territoire 2017-2021, établi sur la base d'un portrait de territoire établi conjointement, intègre :

- * Dans son volet 1, les interventions menées par le Département au regard de ses compétences (collèges, voirie départementale, ENS...), mais aussi les projets programmés par les acteurs du territoire (publics ou privés) sur la période 2017-2021 et qui répondent aux objectifs du contrat ;
- * Dans son volet 2, le financement départemental des projets d'investissement du territoire, de portée supra-communale (sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale) et compatibles avec les schémas départementaux existants ;
- * Dans son volet 3, le soutien financier du Département aux actions d'animation territoriale (fonctionnement) portées par la Communauté, des communes ou des tiers privés (associations).

- Le SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public)

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) d'Ille-et-Vilaine définit un programme d'actions destiné à faciliter, pour tous les habitants et dans tous les territoires, l'accès et le maintien des services essentiels de la vie courante. Ce schéma a été élaboré conjointement par les services de l'État et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été approuvé le 15 décembre 2017.

Les quatre objectifs stratégiques validés sont les suivants :

- Améliorer et affiner le diagnostic pour une évaluation constante
- Renforcer la qualité et la proximité de l'offre de service
- Améliorer l'accès aux services par la mobilité et le numérique
- Répondre aux enjeux locaux par une stratégie territorialisée

- La Convention d'intervention des architectes conseils départementaux

Elle permet aux particuliers de bénéficier gratuitement des conseils d'un architecte pour leurs projets. L'actuelle convention de 3 ans est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Les contrats et programmes transversaux avec autres partenaires

- La convention territoriale globale (CTG) :

En lien avec la CAF d'Ille-et-Vilaine, Montfort communauté a signé une première version de CTG le 27 juin 2019, pour la période 2019 - 2022. Cette démarche a consisté à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et le territoire de Montfort Communauté (Communauté et communes), notamment sur la dimension des politiques petite enfance. Actuellement, une nouvelle démarche de CTG est enclenchée, entre la CAF d'Ille-et-Vilaine, Montfort Communauté, et les 8 communes membres du groupement : ainsi, les questions d'enfance et de jeunesse sont appréhendées, comme le logement, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'accompagnement à la parentalité, ou encore les publics porteurs de handicap.

- La convention cadre signée entre l'EPCI et l'EPF de la Région Bretagne ainsi que les déclinaisons de conventions opérationnelles signées avec chacune des communes du groupement.

- Le protocole organisant le transfert de la compétence Prévention des Inondations établi entre les 3 communautés de Brocéliande, Montfort communauté, Saint-Méen-Montauban et l'EPTB Vilaine,

En matière de Tourisme, la poursuite de ses engagements pour maintenir les labels de territoire dans le respect de leur évolution respectives. Ces différents labels (présentés en début de document) impose également à la collectivité le maintien de son office de tourisme en catégorie 1 des Offices de Tourisme de France (Fédération ADN), détenteur de la Marque Qualité Tourisme.

Les appels à projets

- L'appel à manifestation d'intérêt France MOBILITES « Territoires de nouvelles mobilités durables » TENMOD
- L'appel à projet relatif aux Programmes alimentaires territoriaux, dans le cadre de la mesure 13 du plan de relance pour le volet régional
- L'appel à projet « Agriculture Climat et Territoire » ACTE – AAP régional porté par l'ADEME
- L'appel à projets « Mobilisons les breton-ne-s pour les transitions » porté par la région Bretagne

- L'appel à Manifestation d'intérêt « Collectivité égalité Femmes-Hommes » porté par la région Bretagne
- L'appel à projets « insertion professionnelle des personnes allocataires du RSA accompagnées au sein des PAE soutenus par le Département d'Ille-et-Vilaine » porté par le Département d'Ille-et-Vilaine
- L'appel à projets « Territoire Econome en Ressource » porté par le SMICTOM en partenariat avec les Communautés de Communes

Ces démarches, quelle que soit leur nature ou leur issue, illustrent dans quelles mesures Montfort Communauté décline ses documents stratégiques en mobilisant les dispositifs et partenaires disponibles, y compris ceux inscrits dans le plan France Relance.

5.2. Les actions de coopérations interterritoriales

Face aux enjeux majeurs du territoire, et lorsque cela est rendu nécessaire, l'espace de coopération territoriale dépasse les limites communautaires. L'objectif étant de rechercher des réponses adaptées, pertinentes et efficaces.

5.3.1 A l'échelle des 3 EPCI du pays de Brocéliande

En matière de développement économique

En matière de développement économique et d'emploi, Montfort Communauté inscrit ses actions dans des coopérations interterritoriales depuis près de vingt ans.

En matière d'emploi tout d'abord, les actions de coordination entre Point Accueil Emploi, CDAS, Pôle Emploi, Mission Locale, associations d'insertion, etc.. datent des années 2000 et ont permis d'aboutir à des actions très concrètes et opérationnelles (Forum de l'Emploi, location de cyclomoteurs, jobs datings, opérations de découverte des métiers..etc..) en faveur des demandeurs d'emploi. En matière de développement économique (implantation d'entreprises, accompagnement des entreprises locales et des créateurs), l'EPCI a engagé, depuis la signature de la convention de partenariat de développement économique avec la région en 2017, des coopérations interterritoriales de plus en plus importantes : participation des 3 EPCI de Brocéliande au salon « Entreprendre dans l'Ouest » sur un stand commun (2017), signature d'une convention de partenariat entre We Ker - Mission Locale et les 3 EPCI de Brocéliande (2019-2021), signature d'une convention de partenariat entre Initiative Brocéliande et les 3 EPCI de Brocéliande (2020-2022). Cette démarche de coopération interterritoriale a été officialisée par la validation conjointe dans les trois conseils communautaires des 3 EPCI de Brocéliande d'une stratégie de développement économique et d'emploi entre fin 2019 et début 2020

Au regard des enjeux croisés des territoires communautaires, les trois EPCI du pays de Brocéliande (Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et Saint-Méen-Montauban) ont fait le choix d'un rapprochement stratégique pour renforcer leur notoriété et leur **rôle de chef de file territorial face aux différents acteurs de l'économie et de l'emploi**. L'objectif est d'œuvrer, dans un intérêt commun, en faveur du **développement et du renforcement de l'attractivité de leur territoire**.

Cette démarche fait suite à l'élaboration d'un diagnostic partagé, la définition d'enjeux et d'ambitions communs et à l'émergence d'une gouvernance partagée :

- Un COPIL (Comité de Pilotage) qui réunit, les trois présidents, les trois Vice-Présidents, les DGS, les responsables économiques de chaque EPCI
 - Un COR (Comité restreint) qui réunit, les trois Vice-président.e.s et les trois responsables économiques des EPCI.

- Trois groupes de travail thématiques autour des grands axes de cette stratégie :
 - o Animer
 - o Accompagner
 - o Promouvoir

Les trois EPCI s'engagent à mener trois actions fortes pour les années à venir :

- Etude de marketing territorial partagée
- Accompagnement pour l'émergence de schémas de Zones
- Accompagnement des entreprises sur la thématique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, avec le financement d'un poste de chargé.e de mission spécialisé.e dans l'économie circulaire (recrutement par le SMICTOM Centre Ouest dans le cadre du programme Territoire Econome en Ressources). En outre, mise en place d'information, formation et accompagnement des entreprises du bâtiment pour initier leur transition.

En matière de Prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques:

La mission inondation faisait partie des missions fondatrices de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine avec la construction puis la gestion du barrage estuarien d'Arzal-Camoël. Au fil du temps, il a été recherché une cohérence territoriale dans la gestion des inondations au travers des différents dispositifs que sont le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Ces dispositifs sont :

- définis sur un même territoire : le bassin versant de la Vilaine
- pilotés par une seule instance : la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine
- portés par un seul établissement : l'EPTB Vilaine

Les Collectivités Territoriales du bassin versant de la Vilaine se sont accordées sur les nouveaux statuts de l'EPTB, confortant cet établissement dans son rôle central pour la prévention des inondations.

Dans un souci de cohérence à l'échelle du bassin versant du Meu, les trois intercommunalités de Montfort sur Meu, Saint Méen/Montauban et Brocéliande ont confié la compétence « Prévention des inondations » à l'EPTB Vilaine prenant en compte les exigences réglementaires renforcées en matière de gestion des ouvrages de protection contre les inondations (décret du 12 mai 2015 relatif aux ouvrages de protection contre les inondations) et signé un protocole unique d'engagement quadripartite.

Une étude d'optimisation hydraulique et d'analyse coûts/bénéfices est en cours pour disposer de tous les éléments d'aide à la décision leur permettant de statuer définitivement sur la pertinence d'un programme de ralentissement de crues sur le bassin versant du Meu, en concertation étroite avec les élus des communes concernées, la profession agricole et les associations locales, qui donnera lieu à un programme d'actions comportant des mesures adaptées pour assurer la mise hors d'eau d'un certain nombre d'habitations des trois territoires concernés.

Par ailleurs, les EPCI ont délégué la compétence gestion des milieux aquatiques à l'EPTB Vilaine, qui, dans un contexte de fusion avec les structures gestionnaires des bassins versants et acteurs de l'eau, appelle à une réflexion sur la gouvernance locale à mettre en place sur les enjeux de l'eau.

5.3.2 A l'échelle du Pays de Brocéliande

En matière de Plan Climat Air et Energie Territorial

Le diagnostic du PCAET a été élaboré au niveau de Pays de Brocéliande, pour le compte des trois intercommunalités que sont les Communautés de communes Saint Méen-Montauban, de Brocéliande, de Montfort communauté. Il sera élaboré pour une durée de 6 ans et sera approuvé courant 2022.

Bien que chaque EPCI dispose librement de l'élaboration de son programme d'action et de sa mise en œuvre, plusieurs d'entre elles sont actuellement réfléchies dans une logique de mutualisation. Sur la thématique du bâti et des équipements par exemple, la mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, l'accompagnement des entreprises dans la rénovation de leurs locaux ou le financement d'audits énergétiques des bâtiments d'entreprises, sont autant de sujets propices à la mutualisation.

- Performance énergétique du parc bâti et des équipements

L'objectif de cet axe est de renforcer et accélérer la rénovation des logements et des petits locaux professionnels du tertiaire grâce à un accompagnement et un conseil neutre et indépendant. Il faudra également accompagner les collectivités dans la réhabilitation de leur patrimoine et la mise en place de programmes d'aides aux particuliers.

- Les mobilités

Dans cet axe, l'objectif est de trouver des solutions aux déplacements carbonés. Il s'agit à la fois de réduire les besoins de déplacements et de développer les mobilités décarbonées, axée sur les mobilités actives (marche, vélo...). Il faut également penser à l'amélioration de l'intermodalité mais aussi travailler sur le transport professionnel.

- Les Energies renouvelables

Le diagnostic a permis de mettre en avant la ressource locale en énergies renouvelables. Il convient donc de la développer afin de limiter la dépendance du territoire en apport d'énergie extérieure et de réduire les émissions.

- L'agriculture et la filière bois
L'agriculture et la filière bois sont deux filières historiques sur le territoire du Pays. Il faut accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement et moins consommatrices de ressources énergétiques. Le développement des partenariats pour promouvoir ces nouvelles pratiques agricoles et les améliorer est nécessaire. L'amélioration de ces filières permettra d'accompagner et de développer le stockage du carbone.
- L'éco responsabilité
Tous les acteurs du territoire doivent améliorer leurs pratiques. Cela se fera via le développement de l'économie circulaire et le réemploi. Il s'agit aussi de consommer moins et mieux tout en réduisant les déchets. Les collectivités se doivent d'être exemplaires en la matière (critères environnementaux dans les marchés publics par exemple).
- Le territoire face aux nouveaux enjeux
Le changement climatique étant déjà à l'œuvre, il convient aussi d'assurer l'adaptation des territoires pour protéger les populations. Cela passe aussi par la préservation de la biodiversité et améliorer la connaissance en matière d'environnement des acteurs.
- Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile
Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions, le PCAET doit établir une gouvernance. Le PCAET doit également faire l'objet d'une évaluation régulière.

Un plan de 65 actions vise à mettre en œuvre cette stratégie. Montfort Communauté porte la majorité des actions prévues sur son territoire. Toutefois, le PCAET étant multi-partenarial, d'autres acteurs portent leurs propres actions : SDE, associations, Communes...

En matière d'aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, deux éléments sont mutualisés à l'échelle du Pays : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et le Système d'Information Géographique (SIG).

Les orientations sont les suivantes :

- Accompagner la croissance démographique ;
- Ancrer l'attractivité résidentielle ;
- Pérenniser le tissu économique ;
- Structurer l'offre commerciale ;
- Conforter l'artisanat ;
- Préserver le foncier agricole
- Limiter l'étalement urbain et optimiser l'espace ;
- Valoriser et porter l'activité agricole ;
- Renforcer la valorisation économique des forêts ;
- Faire rayonner l'identité touristique de Brocéliande ;
- Contribuer à la transition énergétique ;
- Préserver le patrimoine naturel ;
- Préserver la qualité paysagère et le cadre de vie.

En matière de Système information Géographique (SIG)

Mis en place en 2011 pour répondre aux besoins du SCoT, le SIG s'est développé depuis 2013 pour devenir un outil ressource transversal dédié à l'information géographique auprès de l'ensemble des services communaux, intercommunaux et du Pays en leur apportant un appui technique, des données géolocalisées et des outils métiers adaptés à leurs besoins. Ce partenariat entre les Communautés de communes Saint Méen – Montauban, de Brocéliande, de Montfort communauté et le syndicat mixte du Pays fait l'objet d'une convention pluriannuelle. Outre la mutualisation des outils techniques, cette convention favorise la mutualisation des compétences par le travail en commun des géomaticiens des collectivités partenaires pour travailler conjointement au développement des outils métiers via le WebSIG, plateforme internet de consultation et de traitement des données géographiques.

En matière de santé

Pour améliorer la santé des populations, il est essentiel d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé, au premier rang desquels l'environnement matériel et naturel de celles-ci. Les collectivités territoriales ont la capacité d'agir, au plus près de leurs administrés et en lien avec l'ensemble des acteurs de leur territoire, sur les conditions de vie quotidiennes, notamment via leurs politiques environnementales, d'urbanisme, de logement, de transport ou encore scolaires. Sur ces enjeux de santé environnementale, comme plus largement sur l'accès aux soins et à la prévention ainsi que sur les prises en charge, le contrat local de santé constitue l'outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne.

Signé en juillet 2017, pour la période 2017-2020, le CLS du Pays de Brocéliande vise à apporter, en proximité, une meilleure réponse aux besoins de la population en y associant le plus grand nombre d'acteurs, à la fois concernés et motivés par une même ambition : celle de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé afin d'améliorer la qualité de vie de la population. Pour répondre aux enjeux ainsi qu'aux besoins de la population, des élus et des professionnels, dans le domaine de la

santé, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, l'Agence régionale de santé et les nombreux acteurs locaux s'engagent pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de santé commune et plus précisément sur un programme d'actions sur trois ans.

Élaboré à partir de diagnostics et de réflexions organisées avec les acteurs et partenaires du territoire, le CLS identifie ainsi deux axes stratégiques :

1. Favoriser la fluidité des parcours par une adaptation de l'offre de soins et des coordinations
2. Faire en sorte que la population du Pays de Brocéliande bénéficie de conditions favorables à la santé

Au sein de cette stratégie, le champ de la santé est abordé au sens large, touchant à la fois aussi bien le parcours de soins que les conditions de vie : la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé (habitat, emploi, mobilité, sport, alimentation, lien social). Un nouveau CLS plus ambitieux est en cours d'élaboration au niveau du Pays de Brocéliande.

En matière d'économie circulaire

Le SMICTOM Centre Ouest est lauréat de l'appel à projet Territoire Econome en Ressource (TER) de l'ADEME et s'apprête à mettre en œuvre un programme de trois ans pour développer l'économie circulaire sur le territoire en partenariat avec les Communautés de communes de St Méen Montauban, Montfort et Brocéliande ainsi qu'avec le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande. Ce programme a été construit en cohérence avec les politiques territoriales menées en matière de prévention des déchets, de développement économique et de tourisme. Le programme d'actions TER se décline en 15 actions articulées autour de 6 thématiques : Biomasse, Réemploi, Matériaux minéraux, Eco Exemplarité, Entreprises et Tourisme

5.3.3 En lien avec d'autres acteurs

En matière d'emploi:

Le 22 mars 2021, un accord de partenariat a été signé entre l'Association des Communautés de France (ADCF) et le Gouvernement identifiant des priorités de relance et des défis territoriaux à relever pour réussir la nouvelle contractualisation des CRTE.

Dans le prolongement de cet accord, un second est intervenu en mai 21, dans le cadre du plan « #1jeune, 1 solution », institué en juillet 20 par le Gouvernement.

Cet accord se place dans une logique opérationnelle immédiate et vise à encourager les intercommunalités à valoriser leur mobilisation en faveur de l'emploi, notamment des jeunes, en formalisant leurs engagements dans le cadre des CRTE.

Montfort Communauté s'engage à :

- promouvoir auprès des réseaux d'entreprises (Club d'Entreprises du pays de Brocéliande notamment) les solutions du plan jeunes
- contribuer en lien avec son Point Accueil Emploi, Pôle emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés relevant de WE KER.
- favoriser le développement des capacités d'accueil de WE KER dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux. Le siège de l'antenne de Brocéliande de We Ker et les locaux de la garantie jeunes sont déjà implantés sur la commune de Montfort-sur-Meu (dans des locaux distincts appartenant à la commune et à la communauté de communes). Le regroupement des deux sites de We Ker dans un même ensemble immobilier sur Montfort-sur-Meu sont à l'étude mais les solutions immobilières adaptées sont rares.
- recruter des jeunes en son sein, notamment grâce aux contrats aidés (PEC : parcours emploi compétences) dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'État améliorée.

En matière de Tourisme durable

La Destination Brocéliande

Pour améliorer encore l'attractivité touristique de la Bretagne, la Région Bretagne a décidé de promouvoir dix destinations touristiques. Plus en correspondance avec la réalité de l'économie touristique, ces 10 destinations bretonnes s'inspirent des **univers de découverte** des vacanciers eux-mêmes.



Destination Brocéliande est la première destination bretonne à avoir été créée. Lancée officiellement au printemps 2013, les deux structures facilitatrices, l'association Pays Touristique de Brocéliande et l'association Pays Touristique de l'Oust à Brocéliande ont travaillé à :

- L'animation d'un groupement de professionnels du tourisme (Absolument Brocéliande) et en ont assuré leur montée en compétence.
- L'amélioration de l'identification de l'offre de la Destination par la création d'un site web mutualisé.
- L'interconnaissance et le rapprochement des 11 offices de tourisme des 12 EPCI du début de Destination Brocéliande.
- La création d'un poste mutualisé pour la communication et le marketing

Début 2019, la **loi NOTRE** a redéfini les contours de la destination qui regroupe à ce jour **5 EPCI** (89 communes), les trois premières situées dans le département Ille et Vilaine (**35**) et les deux dernières situées dans le département du Morbihan (**56**), à savoir :

- Montfort Communauté
- Communauté de Communes de Brocéliande
- Communauté de communes de St-Méen-Montauban
- Oust à Brocéliande Communauté
- Ploërmel Communauté

Avec la création d'un **syndicat mixte** au 5 décembre 2019, les 5 communautés de communes sont maintenant aux commandes de la destination, épaulées par une équipe de 3 personnes. En **collaboration avec les 5 offices de tourisme du territoire**, l'équipe oeuvre sur deux sujets principaux : le **développement** touristique et la communication de la Destination (**promotion** de l'offre touristique principalement).

La compétence tourisme reste pilotée par chacune des communautés.

5.3.4 – En lien avec Rennes Métropole- Alliance des territoires- volet coopération

Les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants de nos territoires font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Nombre d'enjeux essentiels à nos territoires ne peuvent en outre trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics - seuls ou même à travers les dispositifs contractuels ou institutionnels déjà existants.

Ce dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes.

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation », dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un « Contrat de coopération » engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

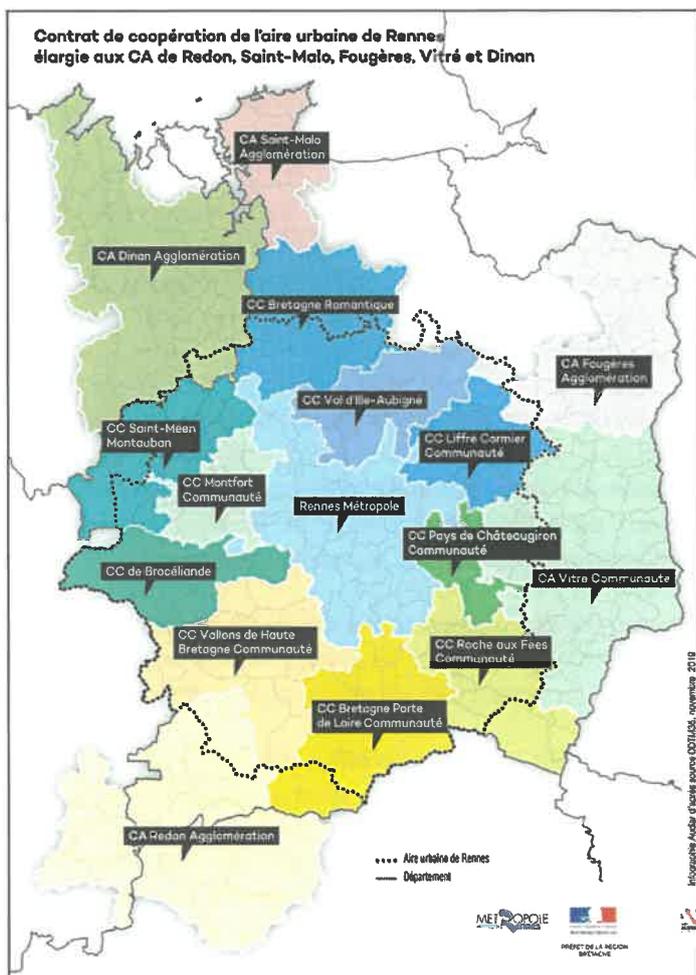
Aujourd'hui, le Contrat de coopération associe les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la Métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont élaboré et co-construit un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions identifiées sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces... ;
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert ;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...) ;
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires ;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire

Les rencontres en cours entre la Métropole et l'ensemble des EPCI devraient confirmer un souhait partagé d'ouvrir de nouveaux champs de coopérations territoriales entre les intercommunalités qui participent au « Contrat de coopération », au-delà du seul champ des mobilités, par exemple dans le champ du développement économique, du tourisme, de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation.

Ces coopérations pourront être soutenues par l'Etat, dans le cadre notamment du volet cohésion territoriale du futur CPER et s'intégrer ultérieurement dans un contrat de coopération engageant tous les territoires concernés.



5.3.5 En lien avec l'Etat

La mise en place du programme France Services :

En avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services pour réaffirmer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau modèle de service public vise :

- à ce que chaque usager puisse, quel que soit l'endroit où il habite, accéder à un espace France Services à moins de 30 minutes de son domicile, soit un objectif, sur l'ensemble du territoire, d'une structure France Services par canton d'ici fin 2022,
- à offrir un service public de qualité, garanti par des agents d'accueil qui sont à l'écoute des usagers et ont été formés aux différentes démarches administratives
- à renforcer le lien humain au sein du service public pour le rendre complémentaire avec le développement des services en ligne et du numérique.

5.3.6 Coopération internationale

Partenariat Congo

Coopération et solidarités internationales avec une convention de partenariat avec le Consensus des Elus pour une Nouvelle Afrique (CENA) pour une coopération décentralisée avec le Département de la Cuvette au CONGO

5.4. Les actions de Montfort Communauté

Pour le territoire de Montfort communauté, les actions détaillées du CRTE pour plus de lisibilité, pour chaque objectif stratégique, des actions structurantes communales et communautaires ont été définies permettant de regrouper les actions communales et communautaires sous forme de fiche synthétique (en annexe N2.) .

Ces fiches synthétiques feront l'objet de fiches actions et fiches projets détaillées l'année suivant la signature du présent contrat.

1ere orientation stratégique : Favoriser la transition écologique pour agir sur l'avenir du territoire".

- Objectif stratégique N°1 : Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

- N°1 - Développement des sources d'énergie renouvelables
- N°2 - Amélioration énergétique du patrimoine
- N°3- Accompagnement des particuliers et des entreprises dans la rénovation du parc bâti.

- Objectif stratégique N°2 : Améliorer la gestion de la ressource en eau

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

- N°1 – Amélioration des équipements d'assainissement collectif
- N°2 – Création d'équipements structurants en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations

- Objectif stratégique N°3 : Réduire à la source les déchets et favoriser l'économie circulaire

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

- N°1 – Valorisation et encouragement du développement de l'économie circulaire

- Objectif stratégique N°4 : Préserver les milieux naturels et les espèces

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

- N°1 - Amélioration de la gestion des eaux pluviales
- N°2- Préservation des espaces naturels

- Objectif stratégique N°5 : Développer les mobilités douces et la non mobilité

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

- N°1 – Développement des infrastructures de mobilité douce
- N°2- Développement de l'intermodalité et encouragement à la non mobilité

- Objectif stratégique N°6 : Développer un tourisme durable

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

- N°1 – Amélioration des équipements touristiques
- N°2- Développement de l'offre touristique adaptée aux nouveaux usages

2 ème orientation stratégique : Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire

- Objectif stratégique N°7 : Soutenir la consommation locale, le commerce de proximité et les circuits courts

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Accompagnement des filières de proximité

- Objectif stratégique N°8: Participer à l'aménagement et à l'accessibilité numérique du territoire

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Développement d'espaces et d'outils numériques

N°2 – Réalisation de travaux structurants relatifs au développement de l'offre numérique

- Objectif stratégique N°9 : Développer la coopération entre les entreprises et l'action sur l'existant

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 -Création d'espaces d'accueil de l'activité économique

N°2- Définition stratégique du développement économique

- Objectif stratégique N°10 : Aider à la mise en relation des acteurs du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Mise en œuvre de mesures d'accompagnement à l'emploi

- Objectif stratégique N°11 : Garantir les services de soins en accompagnant l'installation des professionnels de santé du territoire

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Création d'espaces dédiés à la santé

- Objectif stratégique N°12 : Développer les actions de prévention en matière de santé

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Développement des actions de prévention et d'amélioration des pratiques en matière d'alimentation

N°2- Création d'espaces dédiés au sport santé

3eme orientation stratégique : Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire

- Objectif stratégique N°13 : Développer les infrastructures d'accueil enfance/jeunesse

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Accompagnement des politiques jeunesse et enfance

N°2 – Création/amélioration de l'offre en équipements jeunesse et petite enfance

- Objectif stratégique N°14: Favoriser l'éducation et l'implication des jeunes dans la vie locale

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Développement des outils d'accompagnement de la jeunesse

- Objectif stratégique N°15 : développer l'offre de logement tout en agissant sur la densification et le renouvellement urbain

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1- Réalisation d'opérations de travaux de développement de la densification, de redynamisation des centres bourg et de développement de l'offre de logement

- Objectif stratégique N°16 : Préserver / rénover le patrimoine bâti existant

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Mise en œuvre d'aides destinées à la préservation du patrimoine bâti

N°2- Mise en œuvre de travaux destinés à la préservation du patrimoine bâti

- Objectif stratégique N°17 : Adapter l'offre d'équipements sportifs de loisirs et culturels aux besoins

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Amélioration des équipements sportifs et culturels existants

N°2- Création d'équipements culturels et sportifs

- Objectif stratégique N°18 : Développer la politique d'accompagnement des populations vulnérables.

Avec comme regroupement d'actions structurantes :

N°1 – Développement d'animations et de dispositifs d'accompagnement des populations vulnérables

N°2- Création d'équipements structurants d'accompagnement des populations vulnérables

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention annuelle de financement qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

5.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Sur l'écriture du CRTE, Montfort communauté a mobilisé son équipe interne tout en s'appuyant sur un cabinet extérieur pour retranscrire le projet de territoire au sein du présent contrat.

Les services de la préfecture et de la DDTM ont accompagné la collectivité tout au long du processus rédactionnel.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les fiches actions précisent le rôle de ces partenaires dans nos projets.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur des thèmes variés et utiles à la genèse et à la mise en œuvre opérationnelle des projets territoriaux. A ce titre, il est envisagé de mobiliser les ressources dont dispose notamment l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans les différents domaines que sont :

- l'ingénierie de projet à la fois pour faciliter la réponse aux appels à projets souvent inaccessibles dans des délais contraints et aussi pour apporter des appuis en termes de conduites de projets opérationnels dans des domaines divers tels que la gestion des espaces d'accueil des gens du voyage, le soutien à l'économie de proximité, les mobilités actives et décarbonées, l'audit et rénovation énergétique des bâtiments, l'accès aux droits, le grand et petit cycles de l'eau, la coordination de la production d'énergie renouvelable, le renouvellement urbain et densification
- l'ingénierie financière pour identifier les sources de financement et accompagner l'ensemble des collectivités du territoire dans les démarches de contractualisations avec les partenaires institutionnels
- l'ingénierie de la concertation pour construire la concertation citoyenne adaptée à chaque projet
- l'ingénierie foncière pour appuyer les collectivités dans leurs projets nécessaires au renouvellement urbain pour viser le zéro artificialisation nette.

Les signataires s'entendront dans le cadre de l'animation et de la comitologie locale du CRTE pour assurer le co-financement de ces appuis en ingénierie.

Tout autre complément d'ingénierie nécessaire dans la mise en œuvre du projet en fonction du résultat des études et des opérations à lancer dans les thématiques relevant des projets inscrits au présent contrat et des politiques de financement des partenaires signataires.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Montfort communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Montfort communauté désigne son directeur général des services comme responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à participer au réseau des partenaires du CRTE afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre. Il veillera notamment à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département -via les agences départementales en particulier - et de ses principaux partenaires techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT) de l'habitat (ADIL, NEOTOA) et de l'aménagement (SADIV, SPL).

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention (Contrats de Territoire, Fonds de soutien aux Territoires, AAP centres bourgs et accès aux services, Nouveau dispositif d'aides aux investissements locaux du fonds d'urgence 35 voté par le Département en Avril 2021), sous réserve que les porteurs de projets

déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

7.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

- **La Banque des territoires**

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- **Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités** avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- **Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire** avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- **Le financement des investissements des collectivités territoriales** notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- **L'investissement en fonds propres**, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental

7.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.7. Maquette financière

La première maquette financière sera élaborée suite à la signature du CRTE.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires X, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Montfort communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il compte également les représentants des partenaires et des collectivités départementales.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 10- Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

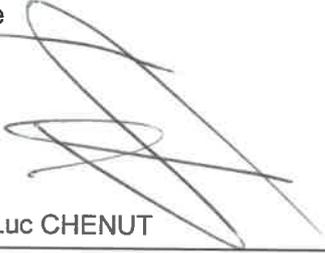
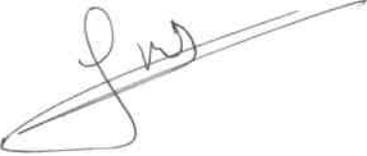
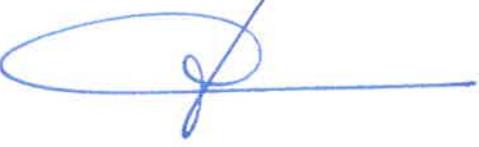
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de RENNES

Fait en 4 exemplaires originaux

A Montfort-sur-Meu le 8 décembre 2021

<p>Le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Jean-Luc CHENUT</p>	<p>Le président de la communauté de communes Montfort Communauté</p>  <p>Christophe MARTINS</p>
<p>La directrice territoriale de la Banque des Territoires</p>  <p>Elodie FREFIELD</p>	<p>Pour le préfet, et par délégation, le secrétaire général</p>  <p>Ludovic Guillaume</p>

Annexe 1 - CRTE - Tableau synthétique actions structurantes

Orientations stratégiques	Objectifs stratégiques	Numéro actions	Actions structurantes	Collectivité	projet portés dans le cadre de l'action	Actions envisagées dès 2022	Lien avec autres contrats / autres projets
N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l'avenir du territoire	Objectif stratégique N°1: Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre	AXE1-OS1-N°1	N°1 - Développement des sources d'énergie renouvelables	MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement des entreprises des Zones d'Activités communautaires vers l'autoconsommation d'électricité de façon partagée	X	PCAET
				MONTFORT COMMUNAUTE	Développement d'un schéma des énergies renouvelables à l'échelle des 3 EPCI du Pays de Brocéliande		PCAET
				MONTFORT COMMUNAUTE	Installation d'ombrières photovoltaïques		PCAET
				MONTFORT COMMUNAUTE	Développement de l'hydrogène vert		PCAET
				MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en place de panneaux solaires sur des bâtiments communaux		PCAET
		MAIRIE DE BRETEL	Mise en place de panneaux solaires sur des bâtiments communaux / Atribus		PCAET		
		MAIRIE DE TALENSAC	Mise en place de panneaux solaires sur des bâtiments communaux / Atribus		PCAET		
		MAIRIE DE MONTFORT SUR MEU	Création d'une source photovoltaïque en autoconsommation de 400 m² sur la Station d'épuration de Montfort		PCAET		
		MONTFORT COMMUNAUTE	Participation aux diagnostics et à l'accompagnement de travaux énergétiques à réaliser sur les bâtiments communaux du territoire		PCAET		
	AXE1-OS1-N°2	N°2 - Amélioration énergétique du patrimoine	MONTFORT COMMUNAUTE	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de l'hôtel de ville	X		
	MONTFORT COMMUNAUTE	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique sur bâtiments scolaires	X				
	MAIRIE DE PLEUMELEUC	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique sur bâtiments scolaires	X				
	MAIRIE DE TALENSAC	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de la Mairie	X				
	MAIRIE DE SAINT-GONLAY	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de la Mairie	X				
	AXE1-OS1-N°3	N°3- Accompagnement des particuliers et des entreprises dans la rénovation du parc bâti.	MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat	X	PVD	
	MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un Service Public de la Performance Énergétique En Matière d'Habitat (SPPEH)					
	MONTFORT COMMUNAUTE	Bénéficiaires des dispositifs d'aides aux entreprises existants et à venir avec des critères d'éco conditionnalité (notamment liés à l'écoconstruction)					
	Objectif stratégique N°2: Améliorer la gestion de la ressource en eau	AXE1-OS2-N°1	N°1 - Amélioration des équipements d'assainissement collectif	MONTFORT COMMUNAUTE	Création de station d'hygiénisation des boues des stations d'épuration du territoire		
				MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en place d'un schéma directeur assainissement collectif intercommunal	X	
				MAIRIE DE LA NOUAYE	Etude et travaux de mise aux normes lagune et capacité en matière d'assainissement collectif		
	MONTFORT COMMUNAUTE	Augmentation des capacités épuratoires de la station d'épuration	X				
	MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en œuvre d'aménagement favorisant le ralentissement des crues et la protection contre les inondations, en lien avec l'EPTB et les 2 EPCI du Pays de Brocéliande	X				
	MONTFORT COMMUNAUTE	Mise aux normes du barrage du lac de Trémelin					
	Objectif stratégique N°3: Réduire à la source les déchets et favoriser l'économie circulaire	AXE1-OS3-N°1	N°1 - Valorisation et encouragement du développement de l'économie circulaire	MONTFORT COMMUNAUTE	Requalification d'une friche commerciale en centralité de Montfort sur Meu pour implanter une recyclerie gérée par un chantier d'insertion.	X	
				MONTFORT COMMUNAUTE	Participation à la démarche Territoire Économique en Ressources du SMICTOM	X	PCAET
	MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement des entreprises et commerces pour la valorisation et le traitement durable de leurs déchets					
	Objectif stratégique N°4: Préserver les milieux naturels et les espèces	AXE1-OS4-N°1	N°1 - Amélioration de la gestion des eaux pluviales	MAIRIE DE BRETEL	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales	X	
		AXE1-OS4-N°2	N°2: Préservation des espaces naturels	MONTFORT COMMUNAUTE	Développement des sites d'éco pâturage sur les espaces communautaires et communaux		
	Objectif stratégique N°5: Développer les mobilités douces et la non mobilité	AXE1-OS5-N°1	N°1 - Développement des infrastructures de mobilité douce	MONTFORT COMMUNAUTE	Participation à la création de l'autoroute à vélo (véloroute) 2025 entre Bédée et Pleumeleuc.		
				MAIRIE DE BRETEL	Réalisation de travaux d'amélioration des circulations cyclables		
MAIRIE DE BEDEE				Réalisation de travaux de création de nouvelles pistes cyclables en centre bourg	X		
MAIRIE D'IFFENDIC				Réalisation de travaux de création d'une piste cyclable entre Iffendic et Saint-Gonlay	X		
MONTFORT COMMUNAUTE				Construction d'une passerelle les Mares du Meu destinée à favoriser la circulation cyclable	X		
MONTFORT COMMUNAUTE				Réalisation de travaux de création d'une ceinture verte prévoyant de travaux de création de passerelles et de pistes cyclables	X		
MAIRIE DE PLEUMELEUC				Réalisation de travaux communaux d'amélioration des circulations douces et cyclables.	X		
MAIRIE DE SAINT-GONLAY				Réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte			
MAIRIE DE SAINT-GONLAY				Construction d'une passerelle entre Saint-Gonlay et Iffendic pour les passages de la voie verte			
MAIRIE DE TALENSAC				Acquisition d'une maison au Pont Jean pour permettre le passage d'une voie verte.			
MAIRIE DE TALENSAC	Réalisation des travaux de poursuite de la voie cyclable (v6)	X					
AXE1-OS5-N°2	N°2: Développement de l'intermodalité et encouragement à la non mobilité	MONTFORT COMMUNAUTE	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié	X			
		MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement de la pratique du coworking	X			
MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement et développement de la pratique du covoiturage						
MONTFORT COMMUNAUTE	Valorisation du pôle Gare de Montfort sur Meu dans le cadre de la réflexion sur le secteur de la ZAC de la Gare						
MAIRIE D'IFFENDIC	Réalisation d'un aménagement d'une aire multimodale et borne BEA						
Objectif stratégique N°6: Développer un tourisme durable	AXE1-OS6-N°1	N°1 - Amélioration des équipements touristiques	MONTFORT COMMUNAUTE	Agrandissement du musée école à rayonnement communautaire	X		
	AXE1-OS6-N°2	N°2: Développement de l'offre touristique adaptée aux nouveaux usages	MONTFORT COMMUNAUTE	Développement d'un espace trail sur le territoire communautaire	X		
MONTFORT COMMUNAUTE	Définition de la stratégie tourisme à l'échelle de la Destination Brocéliande						
MONTFORT COMMUNAUTE	Participation au projet d'univers imaginaire de Destination Brocéliande développant un projet touristique interterritoriale						
N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire	Objectif stratégique N°7: Soutenir la consommation locale, le commerce de proximité et les circuits courts	AXE2-OS7-N°1	N°1 - Accompagnement des filières de proximité	MONTFORT COMMUNAUTE	Plan alimentaire Territorial - Développement des circuits courts à destination des restaurants scolaires	X	PAT, PCAET
				MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en place d'un office de producteurs		
	MONTFORT COMMUNAUTE	Soutien à la démarche Terres de Sources	X	PCAET			
	MAIRIE DE BRETEL	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	X				
	Objectif stratégique N°8: Participer à l'aménagement et à l'accessibilité numérique du territoire	AXE2-OS8-N°1	N°1 - Développement d'espaces et d'outils numériques	MONTFORT COMMUNAUTE	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	X	
				MAIRIE DE TALENSAC	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	X	
				MAIRIE DE PLEUMELEUC	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	X	
	MONTFORT COMMUNAUTE	Participation au déploiement du programme BTHD	X	Bretagne THD			
	Objectif stratégique N°9: Développer la coopération entre les entreprises et l'action sur l'existant	AXE2-OS9-N°1	N°1 - Création d'espaces d'accueil de l'activité économique	MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'une zone d'activité sur la commune de Talensac		
		MONTFORT COMMUNAUTE	Extension d'une zone d'activité sur la commune de Breteil				
MONTFORT COMMUNAUTE	Etude de densification foncière des zones d'activités sur le pôle Bédée et Pleumeleuc (axe RN12)						
MONTFORT COMMUNAUTE	Définition d'une stratégie économique sur les Zones d'activités économique du territoire						
MONTFORT COMMUNAUTE	Réalisation d'une étude marketing en matière de développement économique à l'échelle des 3 EPCI du pays de Brocéliande						
Objectif stratégique N°10: Aider à la mise en relation des acteurs du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi	AXE2-OS10-N°1	N°1 Aider à la mise en relation des acteurs du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi	MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement des métiers en transition avec une priorité sur la filière écoconstruction			
			MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement des métiers en transition avec une priorité sur la filière écoconstruction			
Objectif stratégique N°11: Garantir les services de soins en accompagnant l'installation des professionnels de santé du territoire	AXE2-OS11-N°1	N°1 - Création d'espaces dédiés à la santé	MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement du projet du nouvel hôpital de Montfort sur Meu	X		
			MAIRIE DE MONTFORT SUR MEU	Maison de Santé pluriprofessionnelle - acquisition de surfaces	X		
Objectif stratégique N°12: Développer les actions de prévention en matière de santé	AXE2-OS12-N°1	N°1 - Développement des actions de prévention et d'amélioration des pratiques en matière d'alimentation	MAIRIE DE BRETEL	Acquisition de matériel de restauration destiné à favoriser la production de repas sur place et permettre la mise en œuvre du Plan alimentaire de territoire	X	PAT	
			MAIRIE DE TALENSAC	Acquisition de matériel de restauration destiné à favoriser la production de repas sur place et permettre la mise en œuvre du Plan alimentaire de territoire	X		
			MAIRIE DE PLEUMELEUC	Accompagnement dans la réalisation de la restauration collective par un nutritionniste dans le cadre du PAT	X		
			MAIRIE DE TALENSAC	Acquisition de matériel de restauration destiné à favoriser la production de repas sur place et permettre la mise en œuvre du Plan alimentaire de territoire	X		
N°3- Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire	Objectif stratégique N°13: Développer les infrastructures d'accueil enfance/jeunesse	AXE3-OS13-N°1	N°1 - Accompagnement des politiques jeunesse et enfance	MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en œuvre des actions dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)	X	CTG
		AXE3-OS13-N°2	N°2 - Création/amélioration de l'offre en équipements jeunesse et petite enfance	MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un Equipement communautaire d'Accueil du Jeune Enfant sur la commune d'Iffendic	X	
	MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en place d'une ludothèque mobile					
	MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)					
	Objectif stratégique N°14: Favoriser l'éducation et l'implication des jeunes dans la vie locale	AXE3-OS14-N°1	N°1 - Développement des outils d'accompagnement de la jeunesse	MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un Service Information Jeunesse (SIJ)		
				MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un Service Information Jeunesse (SIJ)		
	Objectif stratégique N°15: Développer l'offre de logement tout en agissant sur la densification et le renouvellement urbain	AXE3-OS15-N°1	N°1 Réalisation d'opérations de travaux de développement de la densification, de redynamisation des centres bourg et de développement de l'offre de logement	MONTFORT COMMUNAUTE	Elaboration et mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur le territoire communautaire	X	PVD
				MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en œuvre du PLH	X	
				MONTFORT COMMUNAUTE	Mise en place d'une OPAH et réflexion sur la mise en place d'une OPAH (RU)	X	PVD
	Objectif stratégique N°16: Préserver / rénover le patrimoine bâti existant	AXE3-OS16-N°1	N°1 - Mise en œuvre d'aides destinées à la préservation du patrimoine bâti	MONTFORT COMMUNAUTE	Réalisation d'une ZAC communautaire sur le secteur de la garde de Montfort pour développer l'offre de logement, de services et de commerces de proximité.		
MONTFORT COMMUNAUTE				Accompagnement du développement des actions de BIMBY sur le territoire			
MAIRIE DE BEDEE				Etudes et travaux d'aménagement du nouveau quartier de la Bastille	X		
MONTFORT COMMUNAUTE				Mise en œuvre d'aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH.	X	PVD	
MAIRIE DE BEDEE				Travaux de préservation de l'Eglise	X		
MAIRIE DE BRETEL	Travaux de préservation de l'Eglise	X					
MAIRIE D'IFFENDIC	Travaux de préservation de l'Eglise	X					
MAIRIE DE LA NOUAYE	Etude et Travaux de préservation de l'Eglise	X					
MAIRIE DE PLEUMELEUC	Travaux de préservation de l'Eglise	X					
Objectif stratégique N°17: Adapter l'offre d'équipements sportifs de loisirs et culturels aux besoins	AXE3-OS17-N°1	N°1 - Amélioration des équipements sportifs et culturels existants	MONTFORT COMMUNAUTE	Travaux d'extension et d'amélioration de l'espace d'art contemporain communautaire (L'aparté)	X		
			MONTFORT COMMUNAUTE	Extension salle des sports			
			MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un cinéma de centre-ville à Montfort sur Meu			
			MAIRIE DE BRETEL	Réalisation d'une salle de tennis de table			
			MAIRIE DE BEDEE	Aménagement d'un terrain de base-ball extérieur au sein du Stade Edmond Blanchet	X		
	AXE3-OS17-N°2	N°2: Création d'équipements culturels et sportifs	MAIRIE D'IFFENDIC	Construction d'une nouvelle salle des sports	X		
			MAIRIE D'IFFENDIC	Aménagement d'un pôle sportif au dojo	X		
			MAIRIE DE LA NOUAYE	Construction de vestiaires dédiés à la pratique sportive			
			MAIRIE DE LA NOUAYE	Construction d'un city-stade			
			MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un terrain de football synthétique en remplacement d'un terrain enherbé	X		
MONTFORT COMMUNAUTE	Construction d'une salle associative et sportive multi-pratiques						
MAIRIE DE PLEUMELEUC	Création d'un city-stade						
MAIRIE DE TALENSAC	Création d'un Pumptrack	X					
MAIRIE DE TALENSAC	Création d'un terrain de football synthétique	X					
MAIRIE DE TALENSAC	Création d'un espace jeux et café associatif/maison des associations						
Objectif stratégique N°18: Développer la politique d'accompagnement des populations vulnérables	AXE3-OS18-N°1	N°1 - Développement d'animations et de dispositifs d'accompagnement des populations vulnérables	MONTFORT COMMUNAUTE	Développement des animations sportives et culturelles à destination du public sénior	X		
			MONTFORT COMMUNAUTE	Accueil des gens du voyage - Réalisation d'une aire de grand passage de petite capacité	X	SDAGV35	
			MONTFORT COMMUNAUTE	Accueil des gens du voyage - Réalisation de 15 terrains familiaux sur le territoire communautaire	X	SDAGV35	
MONTFORT COMMUNAUTE	Création d'un espace France Services						
MONTFORT COMMUNAUTE	Accompagnement ou mise en place d'un Espace de Vie Sociale ou d'un Centre Social						
MONTFORT COMMUNAUTE	Structuration de l'action sociale d'intérêt communautaire complémentaire des CCAS et du CDAS	X					
MAIRIE DE BRETEL	Création d'une résidence intergénérationnelle						
MAIRIE DE PLEUMELEUC	Création d'un pôle intergénérationnel sur le secteur "Médiathèque"						

ANNEXE 2 : DETAIL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

La présente annexe détaille pour les axes et objectifs stratégiques les enjeux poursuivis et liste les actions qui seront menées

Orientation stratégique du CRTE	N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l’avenir du territoire
Objectif stratégique N°1	Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre
Explication de cet objectif	<p>En cohérence avec son Plan Climat Air Energie Territorial, Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire en agissant sur la diminution des gaz à effet de serre et la consommation énergétique.</p> <p>Cette ambition sera poursuivie par le développement d’équipements structurants et par l’accompagnement des projets communaux destinés à réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre.</p>

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d’actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	<p>N°1 - Développement des sources d’énergie renouvelables</p> <p>N°2 - Amélioration énergétique du patrimoine</p> <p>N°3- Accompagnement des particuliers et des entreprises dans la rénovation du parc bâti.</p>
------------------------------	--

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Développement des sources d'énergie renouvelables	Montfort communauté	Accompagnement des entreprises des Zones d'Activités communautaires vers l'autoconsommation d'électricité de façon partagée	Mature	2022	20 000.00€	Axe1-OS1-N°1 Fiche projet
		Développement d'un schéma des énergies renouvelables à l'échelle des 3 EPCI du Pays de Brocéliande	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Installation d'ombrières photovoltaïques	Réflexion	2023	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Développement de l'hydrogène vert	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Breteil	Mise en place de panneaux solaires sur des bâtiments communaux	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Talensac	Mise en place de panneaux solaires sur des bâtiments communaux / Atribus	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Montfort sur Meu	Création d'une source photovoltaïque en autoconsommation de 400 m ² sur la Station d'épuration de Montfort	Réflexion	2022/2026	85 000.00€	
	Montfort	Participation aux diagnostics et à l'accompagnement de travaux	Réflexion	2020/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

Amélioration énergétique du patrimoine	Communauté	énergétiques à réaliser sur les bâtiments communaux du territoire				Axe1-OS1-N°2 Fiche action
		Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de l'hôtel de Montfort Communauté	Mature	2022/2023	100 000.00€	
	Mairie de Montfort sur Meu	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de l'hôtel de ville	Mature	2021	385 000.00€	
		Réalisation de travaux d'amélioration énergétique sur bâtiments scolaires	Mature	2022/2023	800 000.00€	
	Mairie de Pleumeleuc	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique sur bâtiments scolaires	Mature	2022/2026	150 000.00€	
	Mairie de Talensac	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de la Mairie	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
Mairie de Saint-Gonlay	Réalisation de travaux d'amélioration énergétique de la Mairie	Mature	2023	35 000.00€		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Accompagnement des particuliers et des entreprises dans la rénovation du parc bâti.	Montfort communauté	Mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat	Mature	2022/2023	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe1-OS1-N°3 Fiche action
		Création d'un Service Public de la Performance Energétique En Matière d'Habitat (SPPEH)	Mature	2021/2026	60 000.00€	
		Bonification des dispositifs d'aides aux entreprises existants et à venir avec des critères d'éco conditionnalité (notamment liés à l'écoconstruction)	Réflexion	2023	<i>Non connu à ce jour</i>	

Orientation stratégique du CRTE	N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l’avenir du territoire
Objectif stratégique N°2	Améliorer la gestion de la ressource en eau
Explication de cet objectif	
<p>Dans une logique de préservation des ressources, Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent accompagner les acteurs du territoire à l’amélioration de la qualité de l’eau au travers notamment des actions sur l’assainissement collectif et de création d’équipements structurants en matière de gestion de l’eau.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d’actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	<p>N°1 – Amélioration des équipements d’assainissement collectif</p> <p>N°2 – Création d’équipements structurants en matière de gestion de l’eau et de prévention des inondations</p>
-----------------------	---

Par catégorie d’action, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Amélioration des équipements d'assainissement collectif	Montfort Communauté	Création de station d'hygiénisation des boues des stations d'épuration du territoire	Réflexion	2024/2026	1 500 000.00€	Axe1-OS2-N°1 Fiche projet
		Mise en place d'un schéma directeur assainissement collectif intercommunal	Réflexion	2023	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de La Nouaye	Etude et travaux de mise aux normes lagune et capacité en matière d'assainissement collectif	Mature	2022/2024	25 0000.00€	
	Mairie de Breteil	Augmentation des capacités épuratoires de la station d'épuration	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
Création d'équipements structurants en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations	Montfort Communauté	Mise en œuvre d'aménagement favorisant le ralentissement des crues et la protection contre les inondations, en lien avec l'EPTB et les 2 EPCI du Pays de Brocéliande	Réflexion	2022/2026	7 000 000.00€	Axe1-OS2-N°2 Fiche projet
		Mise aux normes du barrage du lac de Trémelin	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

Orientation stratégique

N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l'avenir du territoire

du CRTE	
Objectif stratégique N°3	Réduire à la source les déchets et favoriser l'économie circulaire
Explication de cet objectif	
<p>Dans une logique de préservation des ressources, Montfort Communauté et ses communes membres souhaitent accompagner les acteurs du territoire à la diminution à la source des déchets et favoriser le développement des actions liées à l'économie circulaire.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Valorisation et encouragement du développement de l'économie circulaire
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions	Maitrise	Contributions des collectivités	Niveau de	Année	Cout estimatif	Numéro fiche
---------	----------	---------------------------------	-----------	-------	----------------	--------------

structurantes	d'Ouvrage		maturité		HT	projet/fiche action
Valorisation et encouragement du développement de l'économie circulaire	Montfort Communauté	Requalification d'une friche commerciale en centralité de Montfort sur Meu pour implanter une recyclerie gérée par un chantier d'insertion.	Réflexion	2022-2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe1-OS3-N°1 Fiche projet
		Participation à la démarche Territoire Econome en Ressources du SMICTOM	Mature	2023/2026	50 000.00€	
		Accompagnement des entreprises et commerces pour la valorisation et le traitement durable de leurs déchets	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

**Orientation stratégique
du CRTE**

N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l'avenir du territoire

Objectif stratégique N°4	Préserver les milieux naturels et les espèces
Explication de cet objectif	
<p>En cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Montfort Communauté et ses communes membres souhaitent préserver le patrimoine naturel riche de son territoire en contribuant à la préservation de la qualité de vie.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d’actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 - Amélioration de la gestion des eaux pluviales N°2- Préservation des espaces naturels
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d’Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif	Numéro fiche projet/fiche action
-----------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------	-------	----------------	----------------------------------

					HT	
Amélioration de la gestion des eaux pluviales	Mairie de Breteil	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales	Mature	2022	50 000.00€	Axe1-OS4-N°1 Fiche action
Préservation des espaces naturels	Montfort communauté	Développement des sites d'éco pâturage sur les espaces communautaires et communaux	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe1-OS4-N°2 Fiche projet

Orientation stratégique du CRTE	N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l'avenir du territoire
Objectif stratégique N°5	Développer les mobilités douces et la non mobilité
Explication de cet objectif	

En lien avec les réflexions engagées dans le cadre de sa politique mobilité, Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent répondre aux attentes des habitants et aux enjeux, en développant les infrastructures de mobilités douces et actives et en encourageant l'intermobilité et la non mobilité.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Développement des infrastructures de mobilité douce N°2- Développement de l'intermobilité et encouragement à la non mobilité
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
	Montfort communauté	Participation à la création de l'autoroute à vélo (véloroute) 2025 entre Bédée et Pleumeleuc	Réflexion	2023/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

Développement des infrastructures de mobilité douce	Mairie de Breteil	Réalisation de travaux d'amélioration des circulations cyclables	Réflexion	2023/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe1-OS5-N°1 Fiche actions
	Mairie de Bédée	Réalisation de travaux de création de nouvelles pistes cyclables en centre bourg	Mature	2022/2026	24 000.00€	
	Mairie d'Iffendic	Réalisation de travaux de création d'une piste cyclable entre Iffendic et Saint-Gonlay	Mature	2025	125 000.00€	
		Construction d'une passerelle les Mares du Meu destinée à favoriser la circulation cyclable	Mature	2024	275 000.00€	
	Mairie de Montfort sur Meu	Réalisation de travaux de création d'une ceinture verte prévoyant de travaux de création de passerelles et de pistes cyclables	Mature	2022-2026	436 000€	
	Mairie de Pleumeleuc	Réalisation de travaux communaux d'amélioration des circulations douces et cyclables.	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Saint-Gonlay	Réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte	Mature	2022/2024	210 000.00€	
		Construction d'une passerelle entre Saint-Gonlay et Iffendic pour les passages de la voie verte	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

		Acquisition d'une maison au Pont Jean pour permettre le passage d'une voie verte.	Réflexion	2022/2026	60 000.00€	
	Mairie de Talensac	Réalisation des travaux de poursuite de la voie cyclable (v6)	Réflexion	2022/2026	350 000.00€	
Développement de l'intermodalité et encouragement à la non mobilité	Montfort communauté	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié	Mature	2022	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe1-OS5-N°2 Fiche projets
		Accompagnement de la pratique du coworking	Mature	2022	50 000.00€	
		Accompagnement et développement de la pratique du covoiturage	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Valorisation du pôle Gare de Montfort sur Meu dans le cadre de la réflexion sur le secteur de la ZAC de la Gare	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie d'Iffendic	Réalisation d'un aménagement d'une aire multimodale et borne BEA	Réflexion	2024	330 000.00€	

Orientation stratégique du CRTE	N°1- Favoriser la transition écologique pour agir sur l’avenir du territoire
Objectif stratégique N°6	Développer un tourisme durable
Explication de cet objectif	
<p>Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent développer une stratégie de tourisme raisonné avec un rayonnement sur tout le territoire communautaire. Pour cela, des actions d’amélioration des équipements touristiques existants seront réalisées afin de préserver les sites touristiques d’une hausse de fréquentation trop conséquente tout en répondant aux nouveaux besoins et nouvelles attentes sur le territoire.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d’actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	<p>N°1 – Amélioration des équipements touristiques N°2- Développement de l’offre touristique adaptée aux nouveaux usages</p>
------------------------------	--

--	--

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Amélioration des équipements touristiques	Mairie de Saint-Gonlay	Agrandissement du musée école à rayonnement communautaire	Mature	2022/2024	85 000.00€	Axe1-OS6-N°1
Développement de l'offre touristique adaptée aux nouveaux usages	Montfort Communauté	Développement d'un espace trail sur le territoire communautaire	Réflexion	2023	Non connu à ce jour	Axe1-OS6-N°2 Fiche projet
		Définition de la stratégie tourisme à l'échelle de la Destination Brocéliande	Réflexion	2022	Non connu à ce jour	
		Participation au projet d'univers imaginaire de Destination Brocéliande développant un projet touristique interterritoriale	Réflexion	2022/2026	Non connu à ce jour	

--	--	--	--	--	--	--

La présente annexe détaille pour les axes et objectifs stratégiques les enjeux poursuivis et liste les actions qui seront menées

Orientation stratégique du CRTE	N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire
Objectif stratégique N°7	Soutenir la consommation locale, le commerce de proximité et les circuits courts
Explication de cet objectif	
Dans la continuité de sa politique de redynamisation des centres-bourg et le renforcement du commerce de proximité, Montfort Communauté va continuer à encourager la consommation locale et l'accompagnement des filières de proximité	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Accompagnement des filières de proximité
-----------------------	--

--	--

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Accompagnement des filières de proximité	Montfort communauté	Plan alimentaire Territorial – Développement des circuits courts à destination des restaurants scolaires	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe2-OS7-N°1 Fiche projet
		Mise en place d'un office de producteurs	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Soutien à la démarche Terres de Sources	Réflexion	2022	<i>Non connu à ce jour</i>	

Orientation stratégique du CRTE	N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire
Objectif stratégique N°8	Participer à l'aménagement et à l'accessibilité numérique du territoire
Explication de cet objectif	
L'enjeu du numérique est aujourd'hui, une des clefs du développement d'un territoire. A ce titre, Montfort Communauté et ses communes membres, participent au développement des infrastructures numériques et encouragent le développement d'espaces et d'outils numériques, notamment au sein des équipements scolaires.	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Développement d'espaces et d'outils numériques N°2 – Réalisation de travaux structurants relatifs au développement de l'offre numérique
-----------------------	--

Par catégorie d'action, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Coût estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Développement d'espaces et d'outils numériques	Mairie de Breteil	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	Mature	2026	16 000.00€	Axe2-OS8-N°1 Fiche action
	Mairie de Montfort sur Meu	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	Mature	2022	15 000.00€	
	Mairie de Talensac	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	Mature	2022/2026	40 000.00€	
	Mairie de Pleumeleuc	Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique	Mature	2023	20 000.00€	
Travaux structurants relatifs au développement de l'offre numérique	Montfort Communauté	Participation au déploiement du programme BTHD	Mature	2022/2026	2 350 000.00€	Axe2-OS8-N°2 Fiche action
Orientation stratégique du CRTE		N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire				

Objectif stratégique N°9	Développer la coopération entre les entreprises et l'action sur l'existant
Explication de cet objectif	
<p>Dans le cadre d'une réflexion globale et stratégique à l'échelle des 3 communautés de communes du pays de Brocéliande, et en cohérence avec les mutations et transitions constatées au niveau national, Montfort Communauté et ses communes membres souhaitent poursuivre le développement économique de manière raisonnée en lien avec la politique de redynamisation des centres-bourgs. L'enjeu est de compléter la stratégie de développement économique pour attirer de nouvelles entreprises et diversifier les activités économiques sur l'ensemble du territoire.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 -Création d'espaces d'accueil de l'activité économique N°2- Définition stratégique du développement économique
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Création d'espaces d'accueil de l'activité économique	Montfort Communauté	Création d'une zone d'activité sur la commune de Talensac	Mature	2022-2026	300 000.00€	Axe2-OS 9-N°1 Fiche action
		Extension d'une zone d'activité sur la commune de Breteil	Mature	2023	100 000.00€	
		Etude de densification foncière des zones d'activités sur le pôle Bédée et Pleumeleuc (axe RN12)	Réflexion	2023/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
Définition stratégique du développement économique	Montfort Communauté	Définition d'une stratégie économique sur les Zones d'activités économique du territoire	Réflexion	2023	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe2-OS 9-N°2 Fiche action
		Réalisation d'une étude marketing en matière de développement économique à l'échelle des 3 EPCI du pays de Brocéliande.	Mature	2022/2023	25 000.00€	

**Orientation stratégique
du CRTE**

N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire

Objectif stratégique N°10	Aider à la mise en relation des acteurs du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi
Explication de cet objectif	
<p>En lien avec les acteurs du territoire, l'enjeu pour Montfort communauté et ses communes membres est de répondre aux difficultés de développement de l'emploi local, de faciliter les rencontres entre candidats et employeurs, tout en encourageant le développement des formations professionnelles et de secteurs porteurs.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

<p>Actions structurantes</p>	<p>N°1 – Mise en œuvre de mesures d'accompagnement à l'emploi</p>
----------------------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Mise en œuvre de mesures d'accompagnement à l'emploi	Montfort Communauté	Accompagnement des métiers en transition avec une priorité sur la filière écoconstruction	Réflexion	2022-2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe2-OS10-N°1 Fiche projet

Orientation stratégique du CRTE	N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire
	Garantir les services de soins en accompagnant l'installation des professionnels de santé du territoire

Objectif stratégique N°11	
Explication de cet objectif	
<p>En lien avec le Contrat Local de Santé et les actions de revitalisation de l'Opération de Revitalisation de territoire (ORT), Montfort Communauté et ses communes membres souhaitent conserver des services de proximité tout en développant l'offre de soins répondant aux besoins identifiés sur le territoire.</p>	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Création d'espaces dédiés à la santé
-----------------------	--

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif	Numéro fiche projet/fiche action
-----------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------	-------	----------------	----------------------------------

					HT	
Création d'espaces dédiés à la santé	Montfort Communauté	Accompagnement du projet du nouvel hôpital de Montfort sur Meu	Réflexion	2022/2026	Non connu à ce jour	Axe2-OS11-N°1 Fiche projet
	Mairie de Montfort sur Meu	Maison de Santé pluriprofessionnelle - acquisition de surfaces	Mature	2022/2026	552 000.00€	

Orientation stratégique du CRTE	N°2- Conforter la dynamique du bassin de vie et d'emploi pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie du territoire
Objectif stratégique N°12	Développer les actions de prévention en matière de santé
Explication de cet objectif	

Montfort Communauté et ses communes membres souhaitent agir sur la prévention santé à travers le développement des actions relatives à l'amélioration de l'alimentation ainsi que le développement du sport santé.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Développement des actions de prévention et d'amélioration des pratiques en matière d'alimentation N°2- Création d'espaces dédiés au sport santé
-----------------------	--

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maîtrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Développement des actions de	Mairie de Breteil	Acquisition de matériel de restauration destiné à favoriser la production de repas sur place et permettre la mise en œuvre du Plan alimentaire de	Mature	2024	10 000.00€	

prévention et d'amélioration des pratiques en matière d'alimentation		territoire				Axe2-OS12-N°1 Fiche projet
	Mairie de Pleumeleuc	Acquisition de matériel de restauration destiné à favoriser la production de repas sur place et permettre la mise en œuvre du Plan alimentaire de territoire	Mature	2023	33 200.00€	
	Mairie de Pleumeleuc	Accompagnement dans la réalisation de la restauration collective par un nutritionniste dans le cadre du PAT	Mature	2023	12 000.00€	
	Mairie de Talensac	Acquisition de matériel de restauration destiné à favoriser la production de repas sur place et permettre la mise en œuvre du Plan alimentaire de territoire	Mature	2024	12 000.00€	
Création d'espaces dédiés au sport santé	Mairie de Talensac	Création d'un parcours santé	Réflexion	2023/2026	25 000.00€	Axe2-OS12-N°2 Fiche projet
	Mairie de Bédée	Création d'un parcours santé	Mature	2022/2026	67 837.00€	

La présente annexe détaille pour les axes et objectifs stratégiques les enjeux poursuivis et liste les actions qui seront menées

Orientation stratégique du CRTE	N°3 - Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire
Objectif stratégique N°13	Développer les infrastructures d'accueil enfance/jeunesse

Explication de cet objectif

Les enfants et les jeunes étant les citoyens de demain, Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent leur dédier une attention particulière pour les accompagner dans leur épanouissement. En lien avec la Convention Territoriale Globale et les partenaires, la définition de politique jeunesse adaptée, le renforcement de l'offre en équipements ainsi que le soutien à la parentalité seront des ambitions poursuivies.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Accompagnement des politiques jeunesse et enfance N°2 – Création/amélioration de l'offre en équipements jeunesse et petite enfance
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maîtrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
-----------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------	-------	----------------------	----------------------------------

Accompagnement des politiques jeunesse et enfance	Montfort communauté	Mise en œuvre des actions dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)	Mature	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe3-OS13-N°1 Fiche action
Création/amélioration de l'offre en équipements jeunesse et petite enfance	Montfort communauté	Création d'un Equipement communautaire d'Accueil du Jeune Enfant sur la commune d'Iffendic	Mature	2022	980 000.00€	Axe3-OS13-N°2 Fiche action
		Mise en place d'une ludothèque mobile	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

Orientation stratégique du CRTE	N°3- Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire
Objectif stratégique N°14	Favoriser l'éducation et l'implication des jeunes dans la vie locale
Explication de cet objectif	
Parce que les jeunes d'aujourd'hui représentent les forces vives de demain, Montfort Communauté et ses communes membres développeront les actions en faveur de l'éducation et de l'implication des jeunes dans la vie locale.	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Développement des outils d'accompagnement de la jeunesse
-----------------------	--

Par catégorie d'action, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maîtrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Coût estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Développement des outils d'accompagnement de la jeunesse	Montfort communauté	Création d'un Service Information Jeunesse (SIJ)	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	<p>Axe3-OS14-N°1</p> <p>Fiche projet</p>

**Orientation stratégique
du CRTE**

N°3- Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire

Objectif stratégique N°15	Développer l'offre de logement tout en agissant sur la densification et le renouvellement urbain
Explication de cet objectif	
En cohérence avec le programme « Petites Villes de demain » et l'Opération de revitalisation du territoire (ORT), Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent mettre en œuvre une réflexion stratégique permettant la mise en place d'outils et d'opérations adaptés aux besoins du territoire en matière de logements et de densification.	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1- Réalisation d'opérations de travaux de développement de la densification, de redynamisation des centres bourg et de développement de l'offre de logement
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Réalisation d'opérations de travaux de développement de la densification et l'offre de logement	Montfort Communauté	Elaboration et mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur le territoire communautaire	Mature	2022	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe3-OS 15-N°1 Fiche action
		Mise en œuvre du PLH	Mature	2022	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Mise en place d'une OPAH et réflexion sur la mise en place d'une OPAH(-RU)	Mature	2022	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Réalisation d'une ZAC communautaire sur le secteur de la garde de Montfort pour développer l'offre de logement, de services et de commerces de proximité.	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Accompagnement du développement des actions de BIMBY sur le territoire	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Bédée	Etudes et travaux d'aménagement du nouveau quartier de la Bastille	Mature	2022/2026	1 600 000.00€	

**Orientation stratégique
du CRTE**

N°3- Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire

Objectif stratégique N°16	Préserver / rénover le patrimoine bâti existant
Explication de cet objectif	
Montfort Communauté et ses communes membres, souhaitent préserver le patrimoine bâti identifié sur le territoire avec la mise en place d'aides et la réalisation de travaux.	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Mise en œuvre d'aides destinées à la préservation du patrimoine bâti N°2- Mise en œuvre de travaux destinés à la préservation du patrimoine bâti
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif	Numéro fiche projet/fiche action
-----------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------	-------	----------------	----------------------------------

					HT	
Mise en œuvre d'aides destinées à la préservation du patrimoine bâti	Montfort Communauté	Mise en œuvre d'aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH.	Mature	2022-2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe3-OS16-N°1 Fiche action
Mise en œuvre de travaux destinés à la préservation du patrimoine bâti	Mairie de Bédée	Travaux de préservation de l'Eglise	Mature	2022-2026	30 000.00€	Axe3-OS16-N°2 Fiche projet
	Mairie de Breteil	Travaux de préservation de l'Eglise	Mature	2022-2026	2 000 000.00€	
	Marie d'Iffendic	Travaux de préservation de l'Eglise	Réflexion	2022-2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de La Nouaye	Etude et Travaux de préservation de l'Eglise	Mature	2022-2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Pleumeleuc	Travaux de préservation de l'Eglise	Réflexion	2022-2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
Orientation stratégique du CRTE	N°3- Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire					
Objectif stratégique N°17	Adapter l'offre d'équipements sportifs de loisirs et culturels aux besoins					
Explication de cet objectif						

Montfort Communauté et ses communes membres souhaitent maintenir la qualité de l'offre culturelle et sportive sur le territoire à travers l'amélioration et la création d'équipements adaptés.

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Amélioration des équipements sportifs et culturels existants N°2- Création d'équipements culturels et sportifs
-----------------------	---

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maîtrise d'Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
-----------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------	-------	----------------------	----------------------------------

Amélioration des équipements sportifs et culturels existants	Mairie de Breteil	Extension de la salle des sports	Réflexion	2026	600 000.00€	Axe3-OS17-N°1 Fiche action
	Montfort Communauté	Travaux d'extension et d'amélioration de l'espace d'art contemporain communautaire (L'aparté)	Mature	2022	250 000.00€	
Création d'équipements culturels et sportifs	Montfort Communauté	Création d'un cinéma de centre-ville à Montfort sur Meu	Réflexion	2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe3-OS17-N°2 Fiche projet
		Réalisation d'une salle de tennis de table	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Breteil	Création et équipement d'une nouvelle médiathèque-tiers lieu	Réflexion	2024	1 700 000.00€	
	Mairie de Bédée	Aménagement d'un terrain de base-ball extérieur au sein du Stade Edmond Blanchet	Réflexion	2022/2026	100 000.00€	
		Construction d'une nouvelle salle des sports	Mature	2022/2026	2 600 000.00€	
	Mairie d'Iffendic	Aménagement d'un pôle sportif au dojo	Mature	2022	330 000.00€	
Construction de vestiaires dédiés à la pratique sportive		Réflexion	2022/2026	Non connu à ce jour		

	Mairie de La Nouaye	Construction d'un city-stade	Réflexion	2023/2024	45 000.00€	
	Mairie de Pleumeleuc	Création d'un terrain de football synthétique en remplacement d'un terrain enherbé	Mature	2022	750 000.00€	
		Construction d'une salle associative et sportive multi-pratiques	Réflexion	2026	2 000 000.00€	
		Création d'un city-stade	Réflexion	2023	45 000.00€	
	Mairie de Talensac	Création d'un Pumptrack	Réflexion	2022/2026	10 000.00€	
		Création d'un terrain de football synthétique	Mature		750 000.00€	
		Création d'un espace jeux et café associatif/maison des associations	Réflexion	2022/206	<i>Non connu à ce jour</i>	

Orientation stratégique du CRTE	N°3- Développer une offre de services adaptée aux besoins de la population du territoire
Objectif stratégique N°18	Développer la politique d'accompagnement des populations vulnérables
Explication de cet objectif	
Montfort Communauté et ses communes membres sont attentives aux publics concernés par la précarité ou l'exclusion sociale. Une volonté partagée d'agir sur ces publics vulnérables est un enjeu fort qui sera poursuivi à travers le développement d'une réflexion stratégique et la création d'équipements adaptés.	

Pour atteindre cet objectif stratégique, les catégories d'actions qui seront mises en œuvre sont :

Actions structurantes	N°1 – Développement d’animations et de dispositifs d’accompagnement des populations vulnérables N°2- Création d’équipements structurants d’accompagnement des populations vulnérables
-----------------------	--

Par catégorie, les actions structurantes envisagées sont :

Actions structurantes	Maitrise d’Ouvrage	Contributions des collectivités	Niveau de maturité	Année	Cout estimatif HT	Numéro fiche projet/fiche action
Développement d’animations et de dispositifs d’accompagnement des populations vulnérables	Montfort Communauté	Développement des animations sportives et culturelles à destination du public sénior	Réflexion	2023/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	Axe3-OS18-N°1 Fiche projet



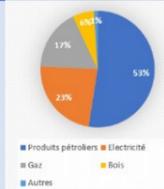
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'équipements structurants d'accompagnement des populations vulnérables	Montfort Communauté	Accueil des gens du voyage - Réalisation d'une aire de grand passage de petite capacité	Réflexion	2023	1 000 000.00€	Axe3-OS18-N°2 Fiche action
		Accueil des gens du voyage - Réalisation de 15 terrains familiaux sur le territoire communautaire	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Création d'un espace France Services	Réflexion	2023	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Accompagnement ou mise en place d'un Espace de Vie Sociale ou d'un Centre Social	Réflexion	2022/2026	<i>Non connu à ce jour</i>	
		Structuration de l'action sociale d'intérêt communautaire complémentaire des CCAS et du CDAS	Réflexion	2022/2023	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Breteil	Création d'une résidence intergénérationnelle	Réflexion	2025	<i>Non connu à ce jour</i>	
	Mairie de Pleumeleuc	Création d'un pôle intergénérationnel sur le secteur "Médiathèque	Réflexion	2026	<i>Non connu à ce jour</i>	

ANNEXE 3- CRTE - TABLEAU DES INDICATEURS

Energie et climat		Biodiversité		Eau et assainissement		Lutte contre l'artificialisation des sols		Agriculture et alimentation		Mobilités		Déchets	
Consommations énergétiques du territoire (source : PCAET)		Nombre de ZNIEFF (Type 1 et type 2)	4 (580 ha)	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	Oui	Document d'urbanisme	PLUi approuvé en 2021	Existence d'un Projet Alimentaire territorial	Oui	Fréquentation des gares en 2019 (Source : SNCF)	505 812	Tonnage déchets produits sur le territoire (source : SMICTOM)	13500
Emissions de gaz à effets de serre du territoire (Source : PCAET)		Nombre d'espaces naturels sensibles	2 (136 ha)	Rendement du réseau (RPQS 2018)	84%	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans le PLUi	NC	Nombre d'exploitants agricoles impliqués dans le PAT	25	Nombre de stationnements vélo sécurisés	50	Taux de tri sélectif plastique	44%
Part de logements sociaux énergivores avec un DPE>E en 2020 (source : ADEME)	15,1%	Nombre d'hectares de zones humides	1291 ha	Nombre de captage bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	3	Nombre d'hectares artificialisés entre 2001 et 2016	245 ha	Nombre d'exploitations agricoles	295	Aires de covoiturage	2 (50 places)	Emplois liés au recyclage	57
Nombre d'artisans et d'entreprises qualifiées RGE	96	Nombre d'hectares de massifs forestiers	2201 ha	Surface en eau (étangs et rivières)	1412 ha	Part de la surface artificialisée entre 2001 et 2016	1,25%	Surface agricole utile	13154 ha	Nombre d'achat de VAE/vélos classiques subventionnés en 2020	58	Nombre de déchetteries	1
Nombre de bâtiments communautaires équipés pour la production d'ENR	2 (620m ² de panneaux photovoltaïques)	Maillage bocager	983219 mètres de haies	Population raccordée à une STEP	66,6%	Nombre de carrières en activités	1 (31ha)	Surface agricole utile bio	723 ha	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public	14	Nombre de recycleries	0
Capteurs relevant la qualité de l'air	7	Usage de produits phytosanitaires	Non					Nombres d'appellations (AOP, AOC...)	6	Part des trajets domicile/travail réalisés en voiture en 2018 (source : INSEE, RP 2018)	82%		
										Part de véhicules bas carbone dans le parc de l'EPCI	0%		